

BILAN FINANCIER

SAISON 2025 / 2026

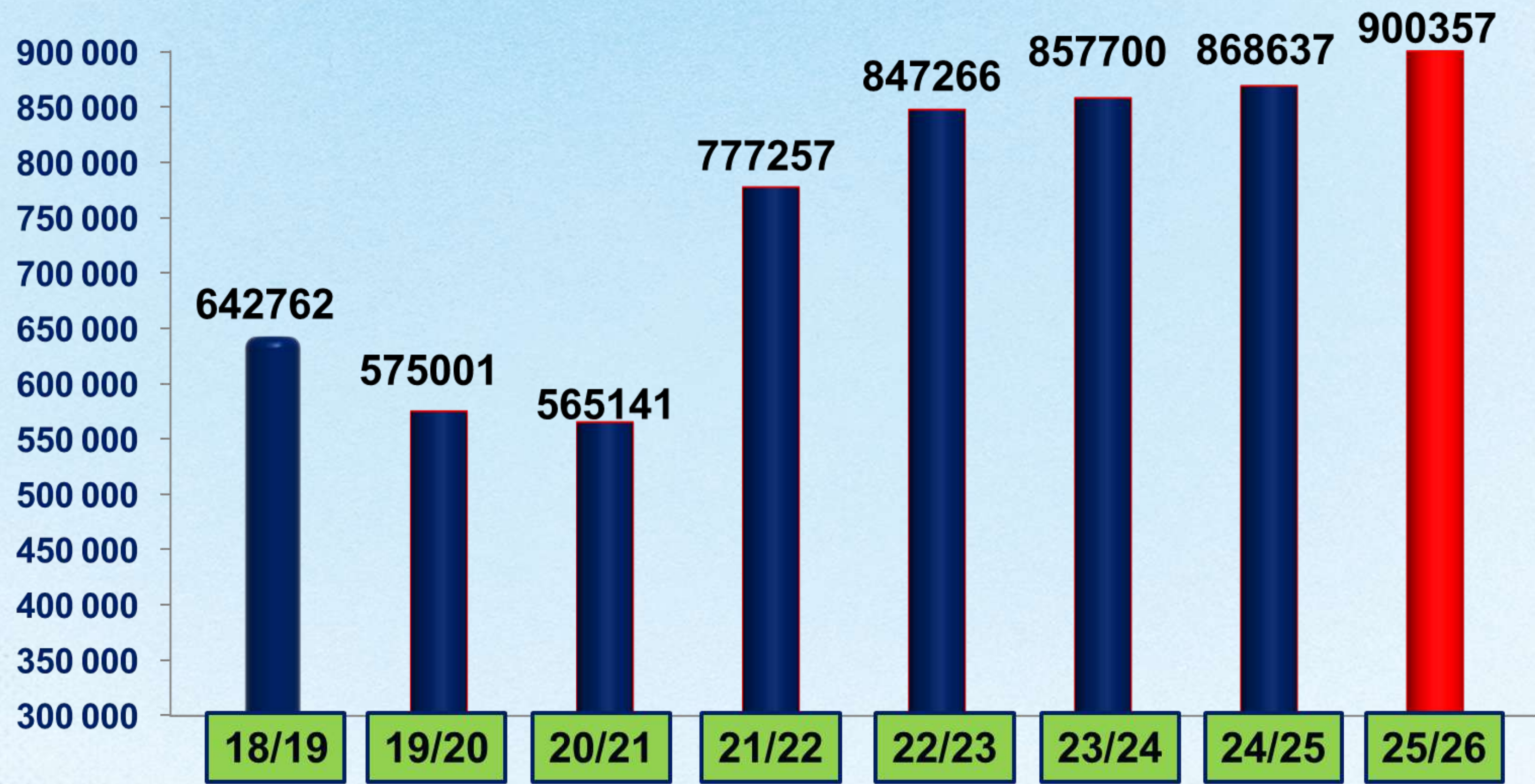
CONTEXTE

L'exercice 2025 / 2026 est impacté.

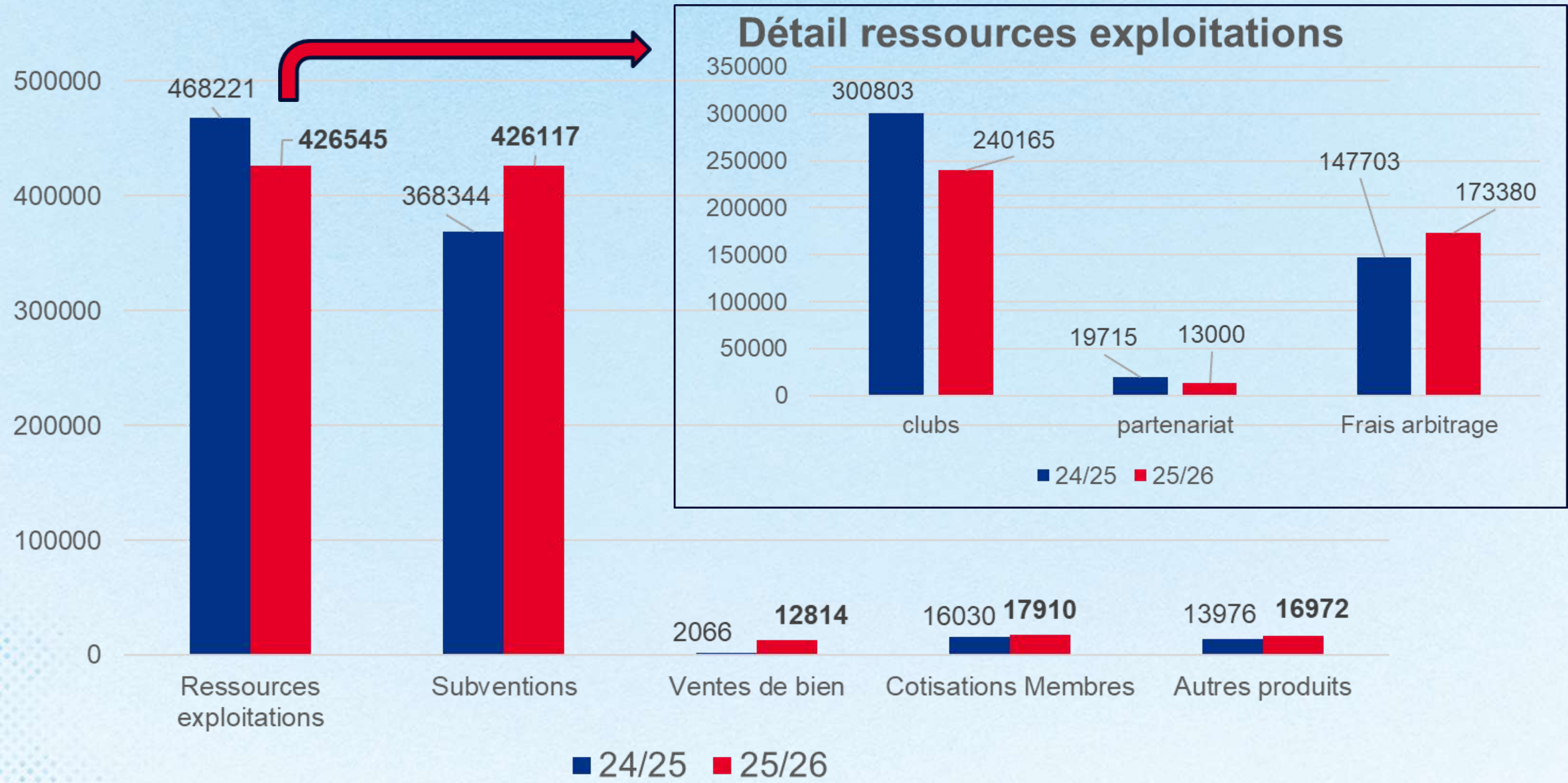
- Opération renouvellement tablettes
- Droits engagements championnat offerts pour 2025/2026
- Suppression de la subvention du Conseil départemental en 2025
- Travaux : réfection complète du système chauffage climatisation
- Achat d'un véhicule supplémentaire
- Agrément service civique porté par le District
- Embauche d'une personne temps partiel (Zoé - foot féminin)
- Embauche d'un conseiller territorial en arbitrage (Elouan - CTA)

RESULTAT EXPLOITATION

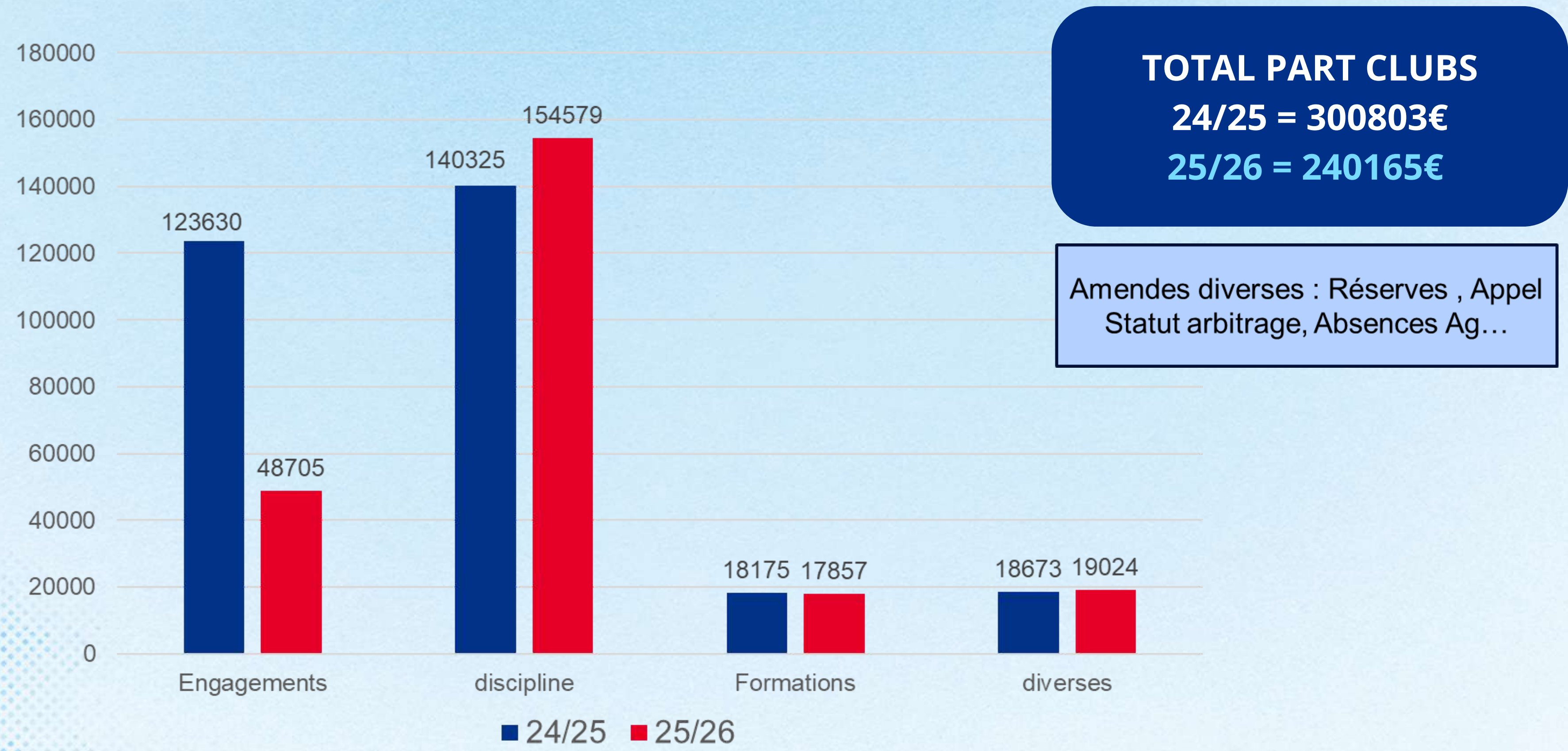
PRODUITS EXPLOITATION



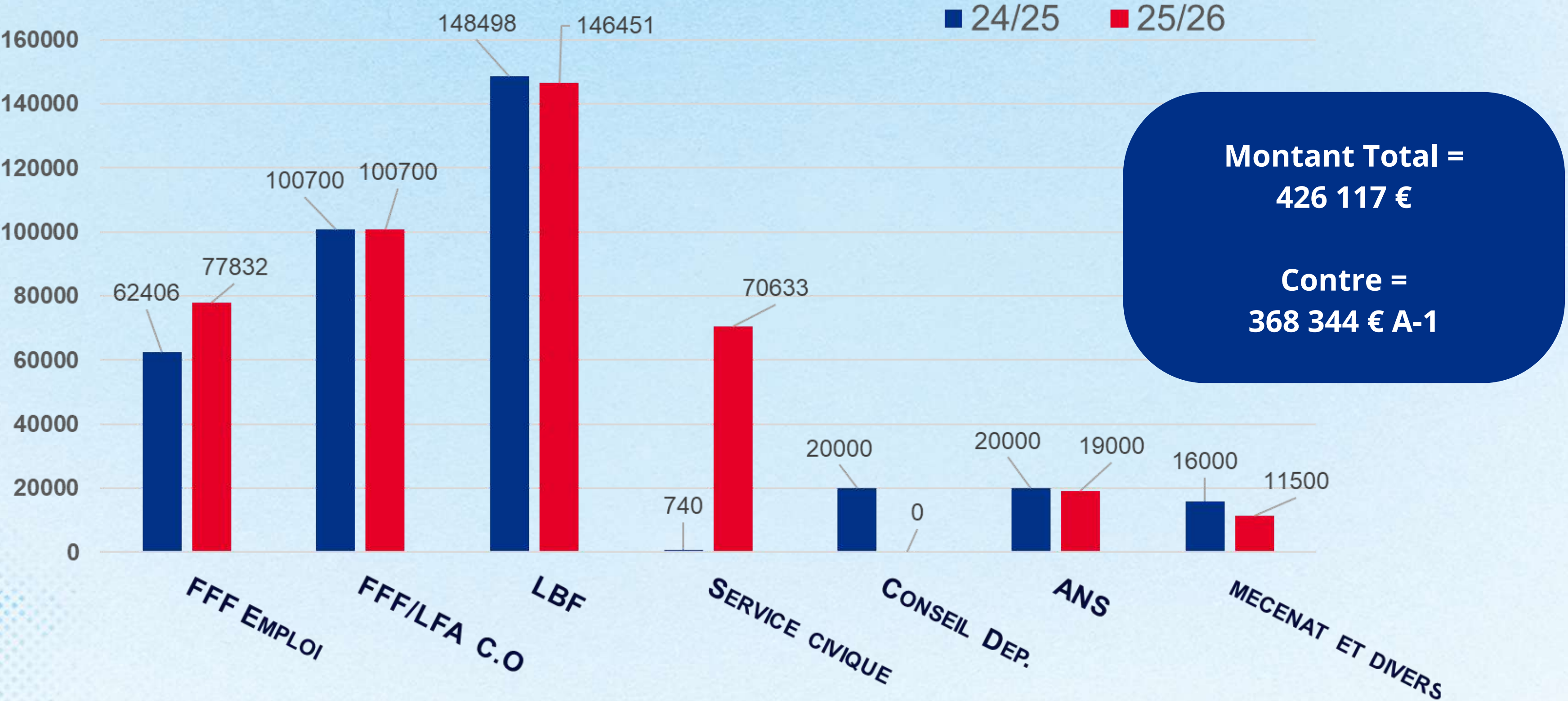
PRODUITS EXPLOITATION



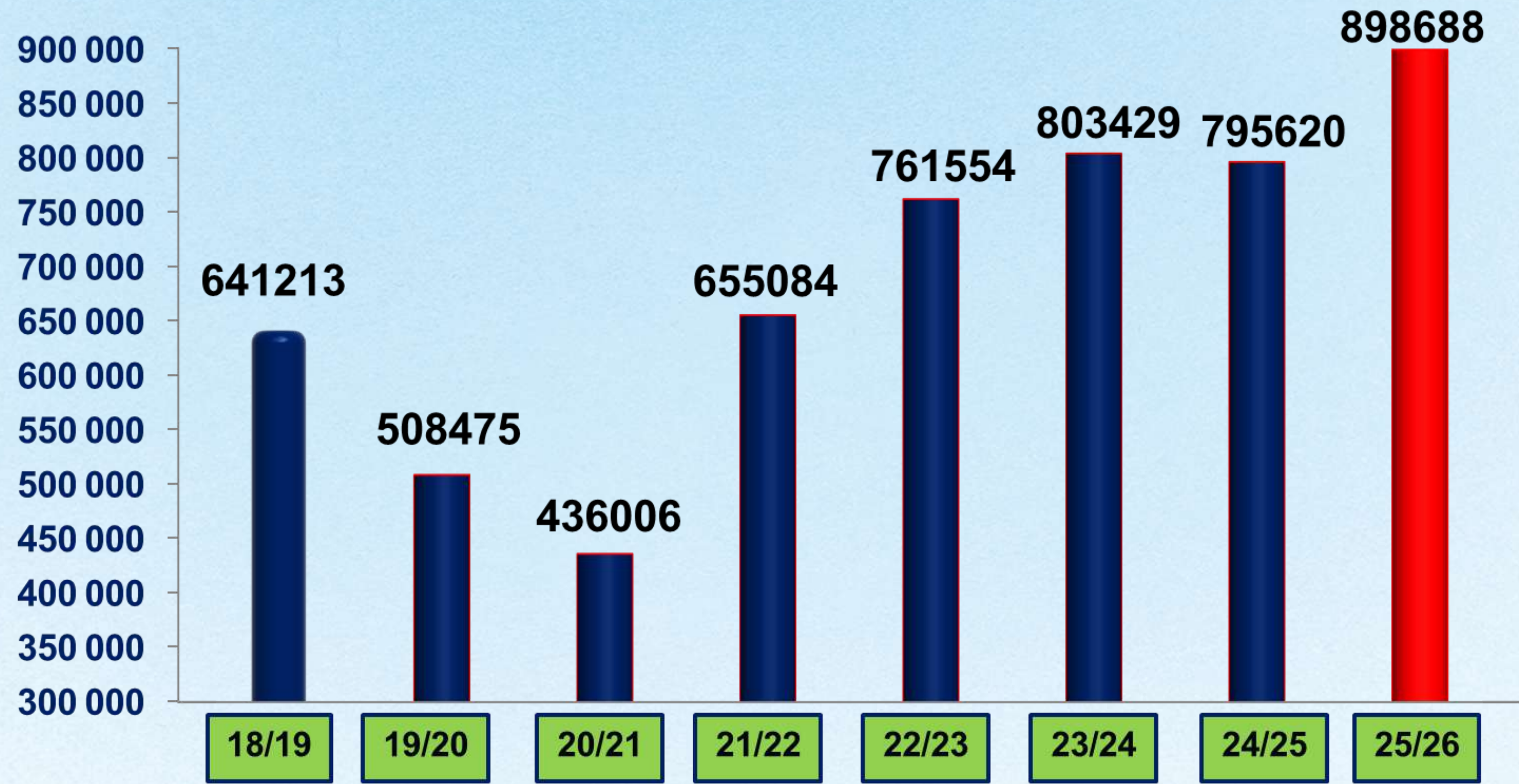
DETAIL PART CLUBS (240 165 €)



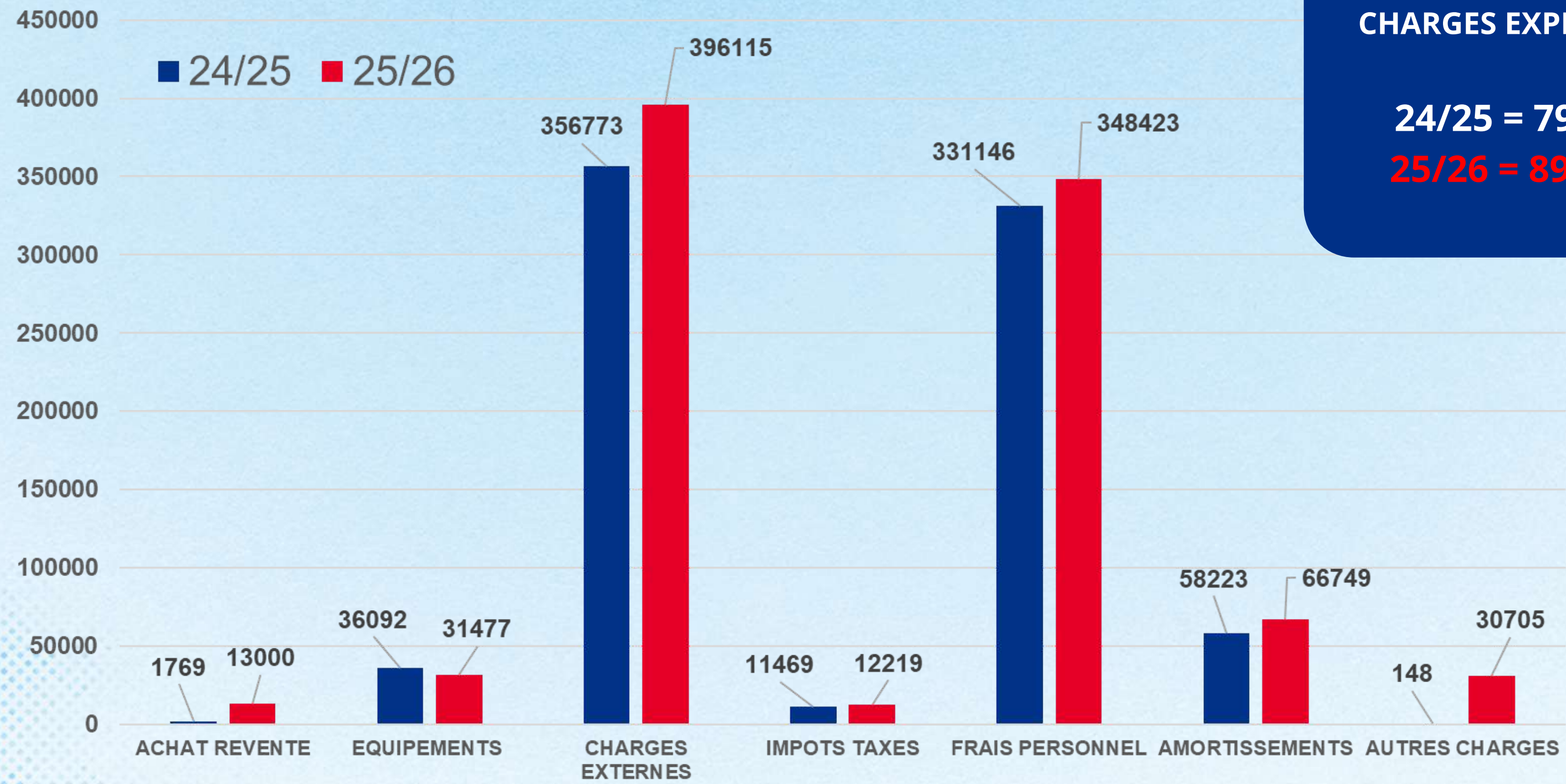
DETAILS SUBVENTIONS



CHARGES EXPLOITATION



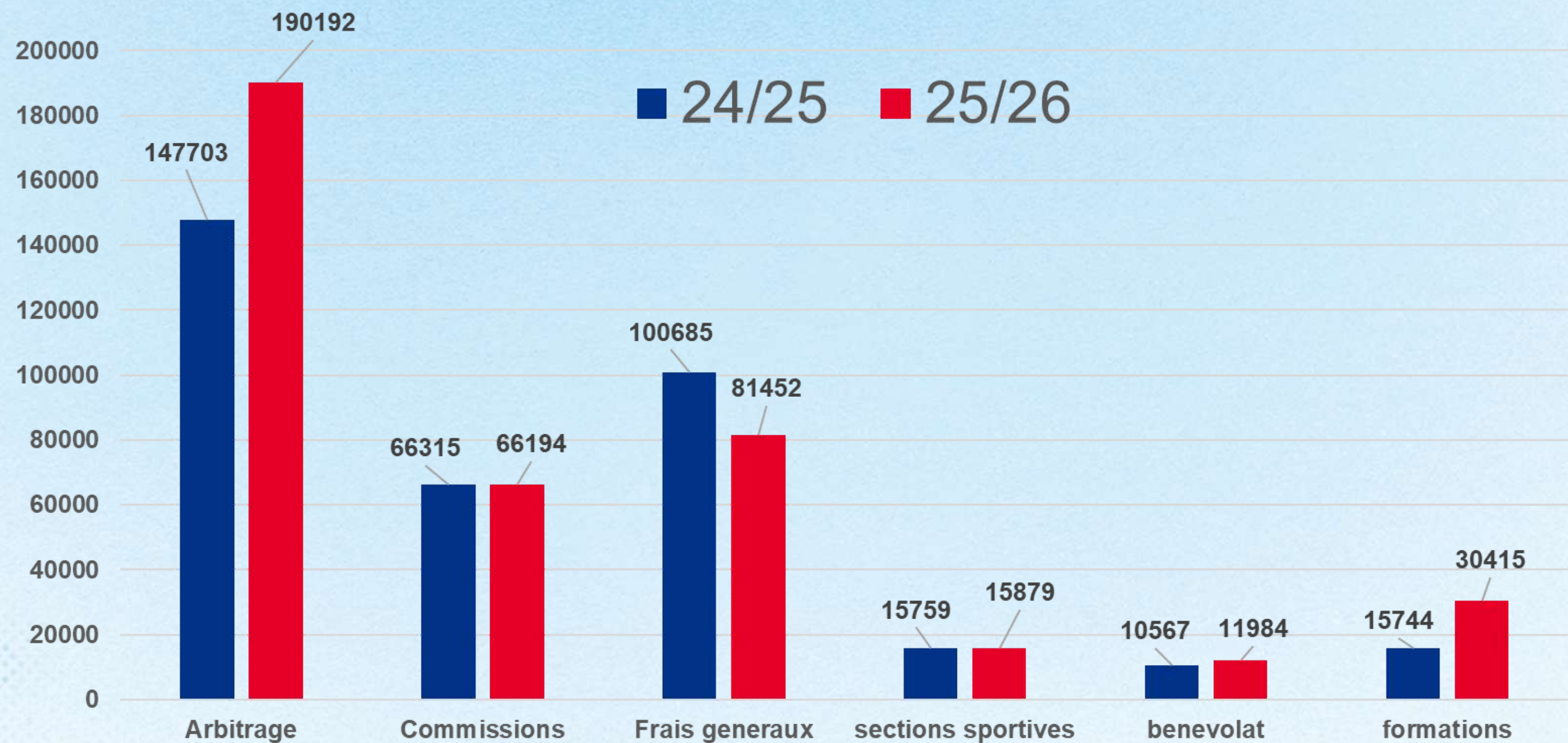
CHARGES EXPLOITATION



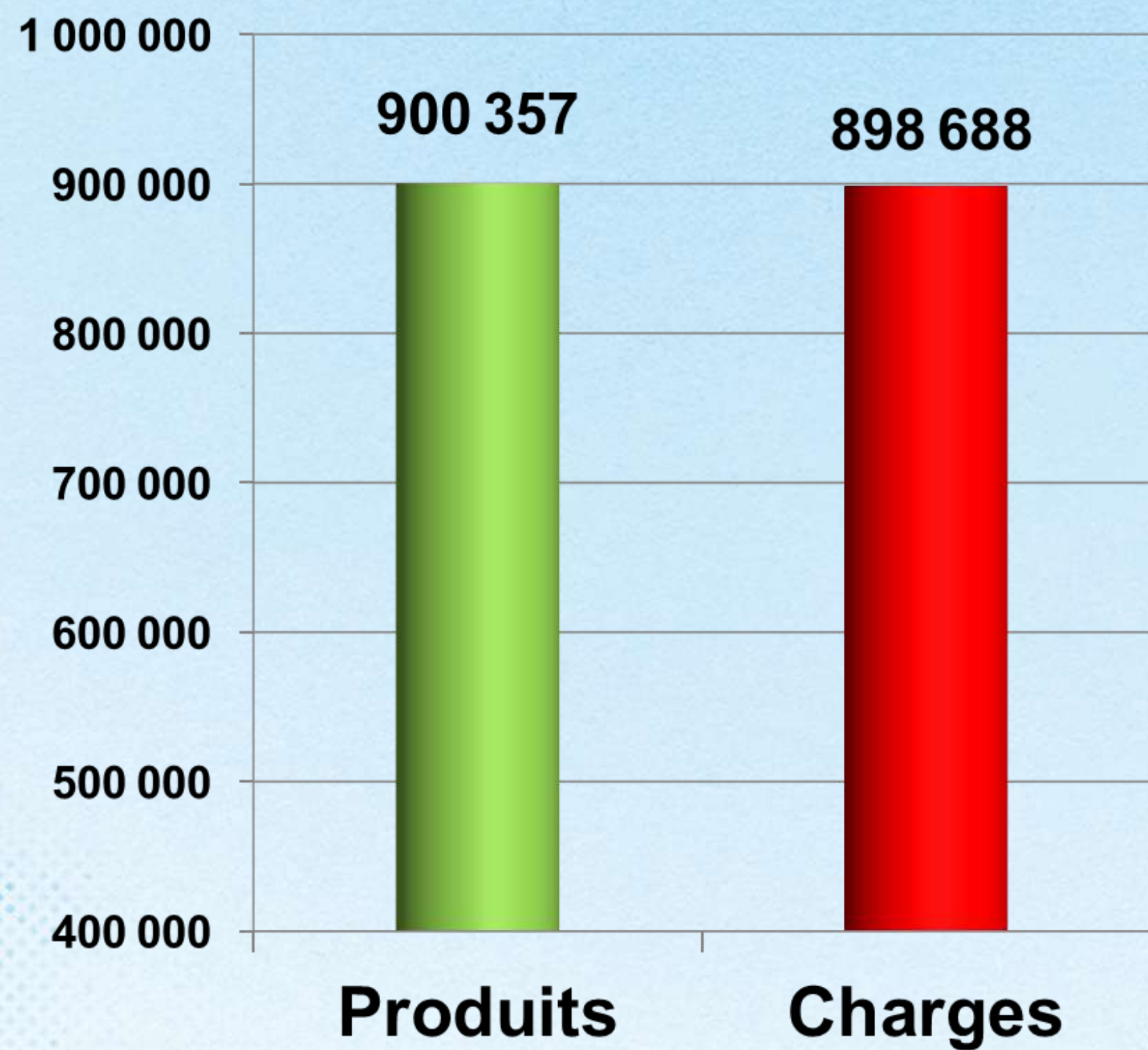
TOTAL
CHARGES EXPLOITATION

24/25 = 795 620€
25/26 = 898 688€

DETAIL CHARGES EXTERNES



RESULTAT EXPLOITATION



**Résultat
d'exploitation:
+ 1669 €**

RECAPITULATIF RESULTAT COMPTABLE

RECAPITULATIF COMPTE DE RESULTAT au 30 JUIN 2026				
			Exercice	Exercice
			2024/25	2025/26
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			868 637	900 357
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			795 620	898 688
RESULTAT D'EXPLOITATION			73 017	1 669
PRODUITS FINANCIERS			18 220	18 517
CHARGES FINANCIERES			1 601	1 263
RESULTAT FINANCIER			16 619	17 255
PRODUITS EXCEPTIONNELS			37 399	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			4 926	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL			32 473	-
TOTAL DES PRODUITS			924 256	918 875
TOTAL DES CHARGES			802 147	899 951
RESULTAT COMPTABLE			122 110	18 924

Résultat
=
+18 924€

BILAN ACTIF ET PASSIF

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	BRUT AU 30/06/2026	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET AU 30/06/2026	NET AU 30/06/2025	Variation
IMMOBILIS. INCORPORELLES	-	-	-	-	-
IMMOBILIS. CORPORELLES					-
Autres immobilisations corporelles	1 480 274	566 508	913 766	907 844	5 922
IMMOBILISAT. FINANCIERES					-
Autres titres immobilisés	-		-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	1 480 274	566 508	913 766	907 844	5 922
STOCKS	-		-	550	- 550
CRÉANCES			-	-	-
Créances clubs	6 007		6 007	1 719	4 288
Autres créances	72 350		72 350	43 099	29 251
DISPONIBILITÉS ET DIVERS	-		-	-	-
Valeurs mobilières de placement	406 574		406 574	405 620	954
Disponibilités	264 627		264 627	307 512	- 42 885
Charges constatées d'avance	-		-	-	-
ACTIF CIRCULANT	749 557	-	749 557	758 500	- 8 943
TOTAL ACTIF	2 229 831	566 508	1 663 323	1 666 344	- 3 021

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	30/06/2026	30/06/2025	Variation Euros
SITUATION NETTE			
Fonds associatifs	15 245	15 245	-
Autres réserves	144 944	22 834	122 110
Report à nouveau	1 072 868	1 072 868	- 0
Résultat de l'exercice	18 924	122 110	- 103 186
Subvention d'Investissement (montant net)	236 367	242 833	- 6 466
FONDS ASSOCIATIFS	1 488 347	1 475 890	12 457
Provisions pour charges	-	-	-
Fonds dédiés	-	-	-
PROVISIONS	-	-	-
Emprunts	81 674	107 457	- 25 783
Découvert Bancaire	-	-	-
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 646	16 355	- 709
Dettes fiscales et sociales	66 208	58 999	7 209
Autres Dettes	11 449	7 644	3 805
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	-	-
DETTES	174 976	190 454	- 15 479
TOTAL PASSIF	1 663 323	1 666 344	- 3 021

BUDGET PRÉVISIONNEL SAISON 2026 / 2027

BUDGET PRÉVISIONNEL - 2025/2026

Le budget prévisionnel est proposé sur la base du réalisé 2025/2026

Avec prise en compte de certains points

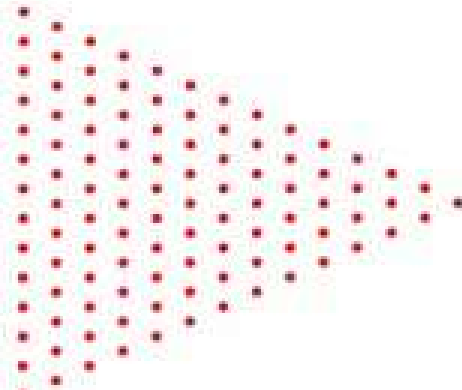
- Création d'un poste Conseiller en développement associatif
- Embauche CDI de notre alternante actuelle
- Augmentation des moyens mis pour le suivi et l'accompagnement des arbitres
- Déploiement complet de l'agrément service civique

PREVISIONNEL SAISON 26/27

CHARGES	Réalisé	Prévision	PRODUITS	Réalisé	Prévision
	25/26	26/27		25/26	26/27
Achats pour reventes	13 000	1 500	Ventes de biens	12 814	2 000
Dotation clubs + Equipements	31 477	40 000	Cotisations + Frais de gestion	17 910	17 000
Achats et charges externes	427 592	468 000	Ressources d'Exploitation	426 545	490 000
Frais arbitrage + Arbitrage finales	190 192	195 000	Frais arbitrage	173 380	185 000
Frais de commissions	66 194	79 000	Droits engagements clubs	48 705	120 000
Fonctionnement SSL	15 879	16 000	Amendes discipline	154 579	125 000
Valorisation bénévolat	11 984	12 000	Statut arbitrage	6 762	5 000
Stages-Formations et services civiques	30 415	36 000	Stages - Formations	17 857	15 000
Frais généraux	81 452	90 000	Recettes diverses	12 262	10 000
			Partenariat	13 000	13 000
Impôts et taxes	12 219	13 000	Subventions	426 117	435 000
			Conseil Départemental	-	10 000
Salaires + Charges	348 423	409 500	ANS Territoriale	19 000	20 000
Salaires Brut Personnel	275 696	320 000	FFF Emploi Plus Prefo	77 832	90 000
Charges sur salaires	72 727	89 500	LFA Contrat Objectif	100 700	100 000
			LBF fonctionnement + FMS	146 451	135 000
Divers	97 454	67 000	Mécénat	10 000	10 000
Dotation Amortissements	66 749	67 000	Services civique	70 633	70 000
Autres charges d'exploitation	5 131		Autres subventions (emplois aidés)	1 501	-
Subventions exceptionnelles club	25 574		Divers	16 974	15 000
			Quote part de subv. d'inv.	15 466	15 000
			Autres produits d'exploitation	1 508	
Sous-total charges exploitations	898 688	959 000	Sous-total produits exploitations	882 450	942 000
Charges financières	1 263	1 000	Produits financiers	18 517	18 000
Total Charges	899 951	960 000	Total Produits	918 875	960 000

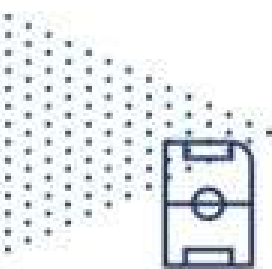
INFOS F.A.FA ET MODIFICATIONS TEXTES RÉGLEMENTAIRES

INFOS F.A.F.A



01

F.A.F.A. Equipement Clubs-Collectivités



- VESTIAIRES
- CLUB HOUSE
- ECLAIRAGE
- TERRAIN FOOT A 11 SYNTHETIQUE
- TERRAIN FOOT A 8 SYNTHETIQUE
- RENFORCEMENT PELOUSE
- SECURISATION
 - Bancs de touche - Mains courantes
 - Buts foot à 11 - Clôture installation
- NOUVELLES PRATIQUES
 - Foot 5 - Futsal Extérieur - Futnet

Abondement des projets à l'attention du public féminin sur certaines natures de projets avec une enveloppe nationale dédiée

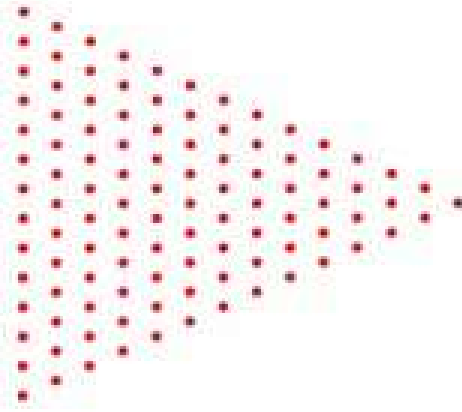
CRITERES D'ELIGIBILITE

- Pour les clubs proposant déjà une offre de pratique féminine
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes de **U6F à U13F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes de **U14F à U18F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes **Séniors** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
- Pour les clubs qui ont un projet de développement
 - Le projet devra être matérialisé dans l'outil "Projet Club" permettant aux clubs de concevoir et mettre en œuvre leur « Projet Club »

Natures de projets éligibles	Conditions de financement*
<u>Création (uniquement)</u> d'un éclairage pour un classement fédéral	Abondement FFF : 5 000 € Si aide minimale Ligue* : 7 500 €
<u>Création ou extension (uniquement)</u> de vestiaires pour un classement fédéral	Abondement FFF : 10 000 € Si aide minimale Ligue* : 15 000 €
<u>Création (uniquement)</u> d'un terrain de Football à 8 éclairé en gazon synthétique	Abondement FFF : 30 000 € Si aide minimale Ligue* : 30 000 €



* Un maximum de 15% de l'enveloppe régionalisée (soit environ 1 M€ au total) pourra être fléché sur les projets favorisant un développement de projet du football féminin permettant un abondement fédéral de 800K€ par saison.



02

F.A.F.A. Equipement Nouvelles Pratiques

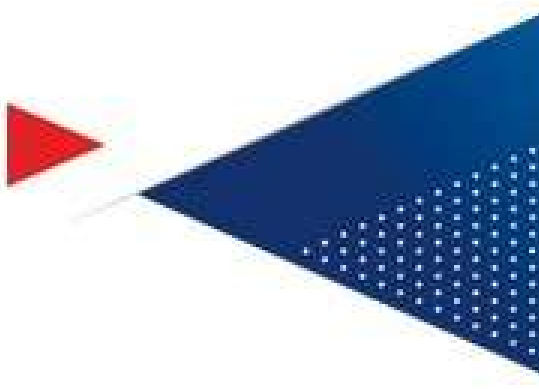
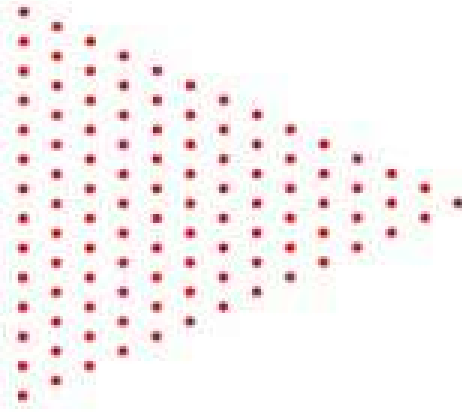
F.A.F.A. Equipement Nouvelles Pratiques (Foot 5)

L'existence d'une offre de pratique féminine ou d'un projet de lancement de celle-ci constitue un critère d'éligibilité **obligatoire** pour l'attribution d'une aide FAFA

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Pour les clubs proposant déjà une offre de pratique féminine
 - Club support ayant au moins **5** licenciées pratiquantes de **U6F à U13F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes de **U14F à U18F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes **Séniors** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
- Pour les clubs qui ont un projet de développement
 - **Dans un premier temps, priorité donnée aux dossiers bénéficiant d'une section féminine existante.** Les dossiers présentant uniquement un projet de création de section féminine seront éligibles, mais non prioritaires, et pourront être financés dans la limite de l'enveloppe restante.

Natures de projets éligibles	Conditions de financement
Création Terrain Foot 5	Aide forfaitaire de 50 000 € dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal éclairé en gazon synthétique	Aide forfaitaire de 50 000 € dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal en dalles en polypropylène	Aide forfaitaire de 25 000 € (ou 30 000 € si éclairage) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création de terrain <u>extérieur</u> Futsal en résine acrylique	Aide forfaitaire de 15 000 € (ou 20 000 € si éclairage) dans la limite de 50% du coût total du projet
Création et rénovation de terrain <u>intérieur</u> Futsal	Aide forfaitaire de 20 000 € dans la limite de 50% du coût total du projet



03

F.A.F.A. Transport

F.A.F.A. Transport (achat de véhicule)



A compter du 1^{er} juillet 2026, Volkswagen (partenaire majeur de la Fédération Française de Football depuis 2014) redeviendra le constructeur exclusif sur le dispositif FAFA Transport. Ainsi, les porteurs de projets (clubs et instances) souhaitant bénéficier d'une aide FAFA devront acquérir exclusivement des **véhicules Volkswagen auprès de concessionnaires VW agréés**.



Maintien les modalités de financement en vigueur

- Pour un **véhicule neuf VW** dans un concessionnaire agréé : **aide jusqu'à 50 %** du coût total TTC (hors options et frais annexes), **plafonnée à 25 000 €** (par projet)
- Pour un **véhicule d'occasion VW** dans un concessionnaire agréé : **aide jusqu'à 60 %** du coût total TTC (hors options et frais annexes), **plafonnée à 20 000 €** (par projet)
- Si **achat d'un véhicule électrique ou hybride** de 7, 8 ou 9 places : **aide supplémentaire de 5 000 €** via une enveloppe nationale



Abondement des projets à l'attention du public féminin via une enveloppe nationale dédiée

- **Uniquement** pour les clubs proposant déjà une offre de pratique féminine
 - Club support ayant au moins **8** licenciées pratiquantes de **U6F à U13F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes de **U14F à U18F** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)
 - Ou
 - Club support ayant au moins **12** licenciées pratiquantes **Séniors** à l'instant T (*jour étude du dossier au niveau FFF*)



Conditions de financement*

Abondement FFF : **5 000 €**

Si aide minimale Ligue* : **10 000 €**



F.A.F.A. Transport (Location Longue Durée)

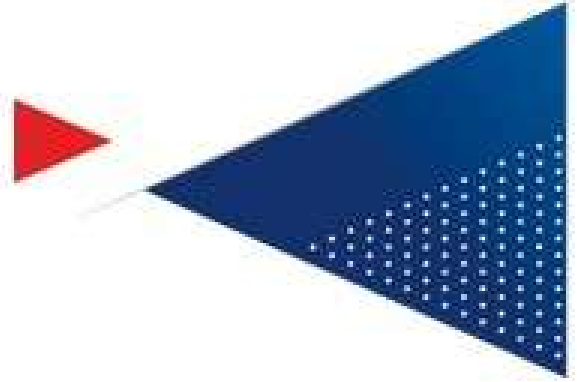
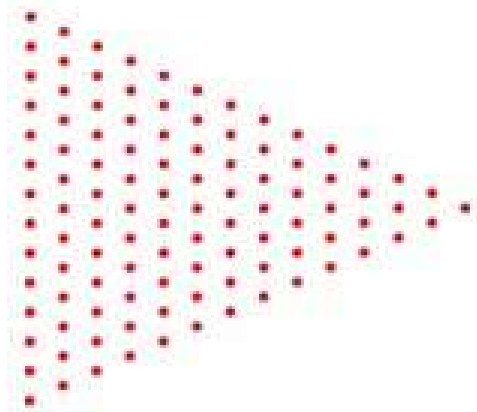


Aide FAFA à l'attention des clubs pour la location d'un véhicule 7, 8 ou 9 places

- Les clubs pourront souscrire à un **contrat de Location Longue Durée (LLD)** pour un véhicule **Volkswagen hybride/électrique auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen**
- **Contrat unique** négocié directement par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs
- **Offre proposant 3 types de véhicules** sur l'ensemble du réseau de concessionnaires agréés Volkswagen (offre non applicable en Outre-Mer)

	ID. Buzz Pro	Caravelle eHybrid	E-Transporter
Durée du contrat / km	37 mois / 60 000 km		
Caractéristiques principales du véhicule	Véhicule électrique 7 places Entretien, perte financière et véhicule de remplacement inclus Prime CEE de 525€ incluse	Véhicule hybride rechargeable 9 places Entretien, perte financière et véhicule de remplacement inclus	Véhicule électrique 9 places Entretien, perte financière et véhicule de remplacement inclus Prime CEE de 525€ incluse

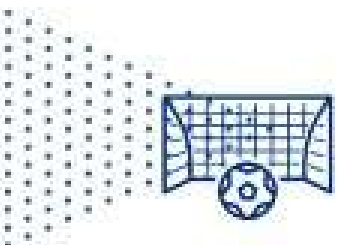
Reste a charge club en discussion
après aide FAFA
entre 250 et 300€ / mois



04

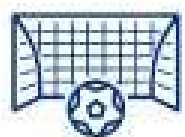
F.A.F.A. Matériel

NOUVEAUTÉ



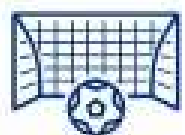
Attribution de 500 € aux 12 000 clubs sous forme de bon d'achat Le Corner utilisable une seule fois

- Opération sur 3 saisons (26-27, 27-28 et 28-29)
- **4 000 clubs éligibles chaque saison, soit un budget FFF de 2M€ par saison**
- Pour la saison 26-27, opération pour les clubs métropolitains **du 01/09/2026 au 31/12/2026** (*connexion préalable au Corner obligatoire*)



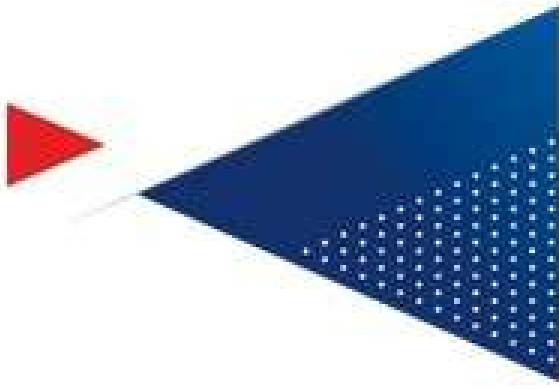
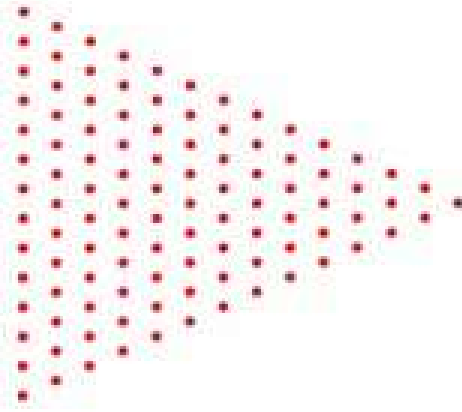
Principe de l'opération

- **Système du 1^{er} arrivé/1^{er} servi**, sur la base d'un quota par District par saison (soit 1/3 clubs par District chaque saison) pour le district 35 :
 - 75 sur saison 26/27
 - 75 sur saison 27/28
 - 75 sur saison 28/29



Produits proposés

- Matériel informatique
- Matériel de club house
- Electroménager
- Matériel sportif



05

F.A.F.A. Solidaire



Aide FAFA exceptionnelle pour un club ayant subi une catastrophe ou un accident ayant entraîné la destruction ou la dégradation de matériel

- Seront pris en compte les sinistres ayant lieu à partir du 1^{er} juillet 2026

Principe

- Déposer un dossier FAFA **dans les 3 mois** suivant l'événement exceptionnel
- **Reste à charge prévisionnel de 1 000 € minimum.**
- Aide limitée au remplacement du matériel sinistré à l'identique ou par un équipement équivalent,



Produits éligibles (dans la limite des produits disponibles sur Le Corner et plateforme Nike)

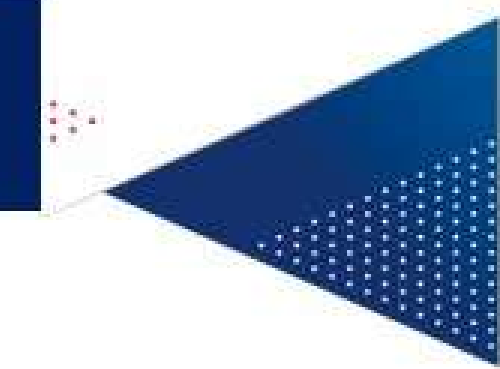
- **Matériels sportifs** : ballons, tenues, buts/filets mobiles, matériel d'entraînement, d'arbitrage et de sécurité
- **Équipements informatiques** : ordinateurs, tablettes et matériels numériques
- **Électroménager** : équipements liés à l'entretien, au stockage et à la restauration légère
- **Équipements "vie du club"** : mobilier et matériels d'accueil, de réunion et de gestion associative



Modalités d'aides

- Aide FAFA via un bon d'achat destiné à l'acquisition de matériel sportif ou extra sportif nécessaire à la reprise d'activité sportive et associative du club
- **Bons d'achat utilisables sur les plateformes Le Corner et/ou Nike Foot Amateur**, en fonction des dégradations ou pertes subies par le club
- Le montant du bon d'achat est :
 - au **minimum de 500 €* ;**
 - plafonné à **50 % du reste à charge prévisionnel** supporté par le club ;
 - dans la **limite maximale de 5 000 €** par sinistre (donc **bon d'achat de 2 500€ max**)





Aide FAFA exceptionnelle pour les clubs FFF/collectivités locales ayant subi une catastrophe ou un accident ayant entraîné la destruction ou la dégradation de l'équipement sportif

- Aide en complément des indemnisations assurantielles et des autres dispositifs de solidarité mobilisés par le porteur de projet
- Seront pris en compte les sinistres ayant lieu à partir du 1^{er} juillet 2026

Principe

- **Localisation** : équipement situé dans un complexe sportif, avec au moins une installation classée FFF
- Déposer un dossier FAFA **dans les 3 mois** suivant l'événement exceptionnel
- **Délai de réalisation** : travaux à réaliser dans les **24 mois** suivant l'attribution de la subvention
- Les dégradations mineures dont le coût est inférieur à **3 000 €** sont non éligibles
- Etude des dossiers au cas par cas par la Commission Fédérale FAFA (cf aspect assurantiel)



Projets éligibles

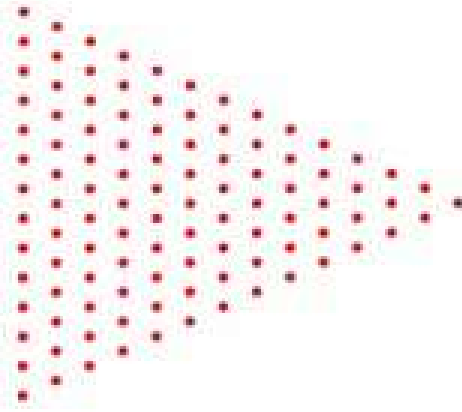
- **Terrains extérieurs** : remise en état des terrains en gazon synthétique, en herbe, à effectifs réduits (Foot5, Futsal, Foot à 8)
- **Bâtiments** : remise en état vestiaire / club house / local / gymnase utilisé par un club support
- **Eclairage** : réparation de l'éclairage



Modalités d'aides

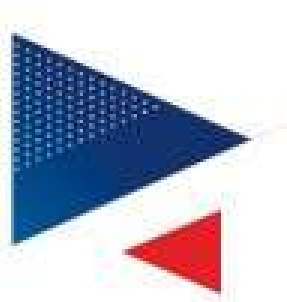
- **Aide FAFA attribuée sur la base du reste à charge supporté par le porteur de projet** (coût total des travaux de reconstruction – indemnités d'assurance & aides publiques)
- **Aide jusqu'à 50 % du reste à charge dans la limite de 50 000 € par projet** (avec une aide minimale de 1 500€)





06

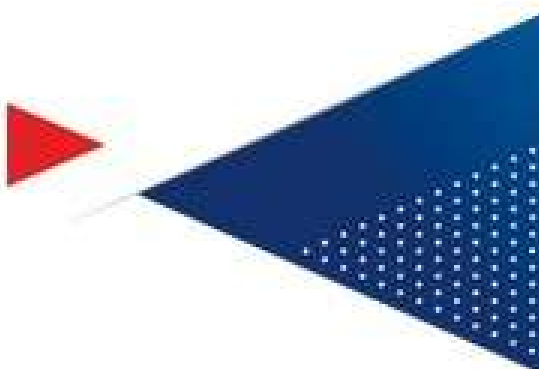
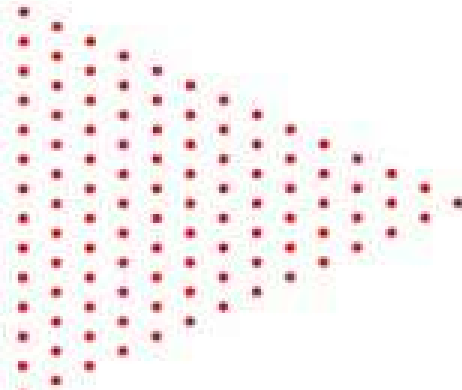
AIDE A LA CREATION EQUIPES FEMININES



Aides à la création et au développement d'équipes ou sections féminines

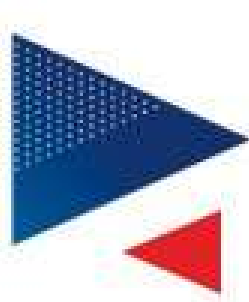
- ✓ **Bons d'achat de 500 € par club** Le Corner et/ou Nike





07

F.A.F.A. FORMATION



EN plus des aides déjà existantes Bons Formation

A) NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDE FOOTBALL FÉMININ

BONS FORMATIONS Pour Les féminines :

- 3 Bons sur les Attestations Fédérales
- 3 Bons Formations Dirigeantes
- 6 Bons Formations CFI U6-U9
- 6 Bons Formations CFI U10-U13
- 9 Bons Formations Arbitres

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Gratuité

Pour les TFP Féminines (Titres à Finalités Professionnels)

Prise en charge à 50% frais pédagogiques

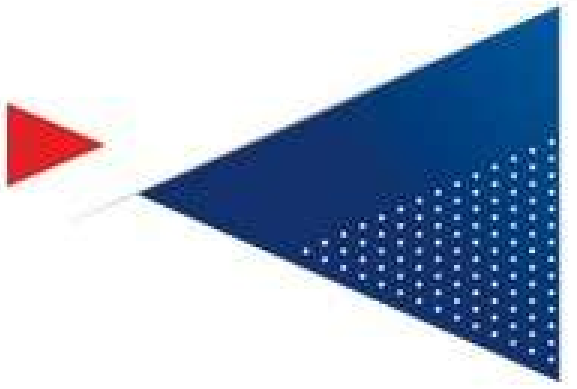
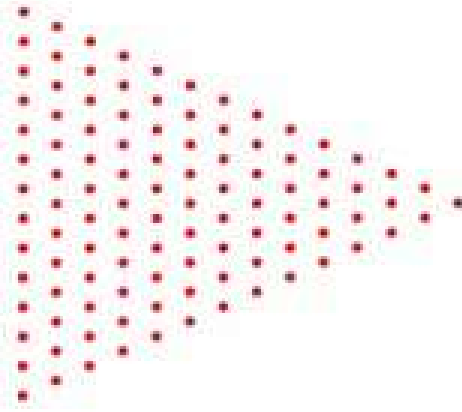
B) En direction de l'encadrement du public féminin et du football des jeunes :

DF REF (H/F) :

- Frais pédagogiques
- Frais annexes

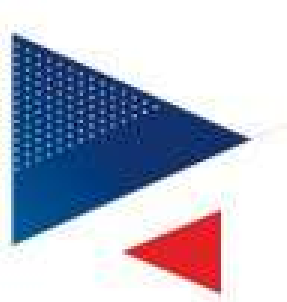
Prise en charge à 100%

Prise en charge à 75%



08

F.A.F.A. EMPLOI



FAFA EMPLOI

Pour Saison 26/27 c'est clos

- 5 Dossiers retenus en Ile et Vilaine
(130 postes ouverts sur le plan national)

Les dossiers Se préparent entre février et Avril
A déposer FFF pour début Mai

Pré requis de base

- Poste de responsable sportif ou responsable administratif
- Priorité aux clubs qui présentent Une 1^o demande aide FAFA emploi
- Pré requis de base
 - Poste en CDI
 - Diplôme BMF minimum obligatoire

Années	Aides FAFA
Année 1	12.000 €
Année 2	10.000 €
Année 3	8.000 €
Année 4	6.000 €
Année 5	4.000 €

INGÉNIERIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AU FOOTBALL FÉMININ

Dispositif(s) : FAFA « Emploi » En direction des Féminines :

Poste tenu par une femme:

Majoration de l'aide fédérale de **2.000 €** par saison **durant 5 saisons**

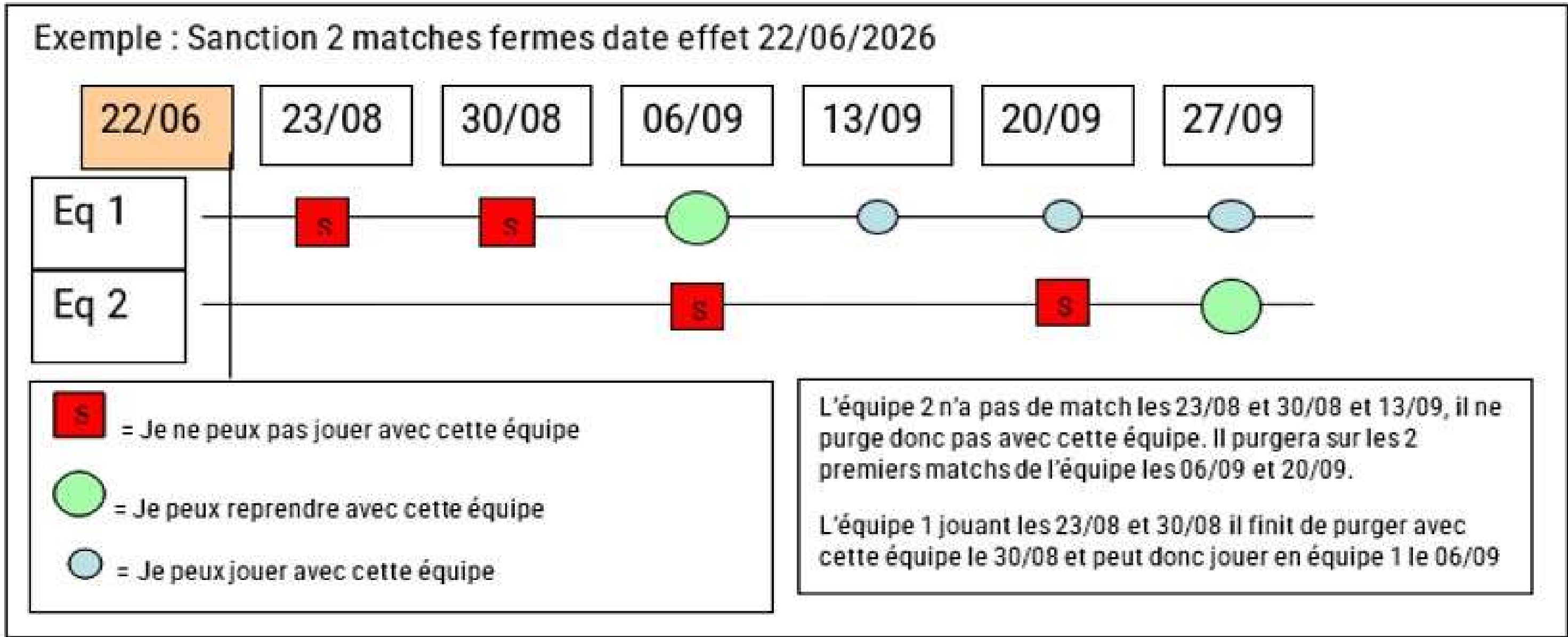
RAPPEL RÈGLEMENTS

RAPPEL PURGE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRE

Comment purger une sanction disciplinaire

Pour pouvoir jouer après une sanction il faut vérifier que l'équipe avec laquelle je joue a bien effectué autant de matchs officiels que ne comportait ma sanction, **depuis la date effet** de ma sanction.

Exemple : Un joueur ayant pris 2 matches de suspension avec date effet **23/06/2025**



Attention à l'intersaison en cas de changement de club :

Il faut vérifier le nombre de matche réalisés par l'équipe dans laquelle il a pris sa sanction depuis la date d'effet :

- S'il avait fini de purger avec cette équipe avant son changement de club, dans ce cas la sanction est considérée comme purgée.
- S'il n'avait pas fini de purger avec l'équipe dans laquelle il a pris la sanction il doit purger sa sanction avec chacune des équipes de son nouveau club

CHANGEMENT DE CLUB

Changement de club

Modification AG FEDERALE JUIN 2026 (Suite Vœu Ligue de Bretagne)

- En cas de changement de club des licenciés des catégories U10 U11 = Cachet mutation
(Auparavant il n'y avait pas cachet mutation en dessous de U12)
- Limitation du nombre de mutés en U11 et U13 Maxi 3 mutés sur une feuille de match
 - Jeunes foot à 11 = Maxi 4 mutés dont 1 Hors période maxi
 - Seniors = Maxi 6 mutés Dont 2 Hors période maxi
- Hors période : Il faut obligatoirement accord du club quitté pour que le changement de clubs soit accepté
- Plus règle LBF
 - Un club ne peut prendre que deux licenciés dans la même catégorie d'âge (U10 à U18) en provenance du même club
 - Période normale de mutation : le club quitté doit faire opposition dans un délai de 4 Jours maxi

VÉTÉRANS RAPPEL

VETERANS

ART 5 : DROIT DE PARTICIPATION DES JOUEURS

Nous en reparlons ici chaque année donc rappel:

Par mesure adoptée lors de AG de District du 28 Aout 2021 et modifiée en AG AOUT 2024 cette compétition est ouverte aux licenciés:

- **Titulaire d'une licence "Vétéran" (Libre ou foot entreprise).**

- **Titulaire d'une licence Loisir âgé de 30 ans à 35 ans au nom du club engagé (d'un des clubs engagés s'il s'agit d'une entente)**

- Les Joueurs Double licence (Libre dans un club et Loisirs dans un autre ne sont pas autorisées)

- S'agissant d'un challenge loisir La mixité est autorisée (Joueuse à partir de 30 ans)

- **Aucun Joueur ayant participé à une rencontre de championnat avec une équipe senior de son club évoluant en championnat National, Régional ou D1 district ne peut participer**

FMI

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES FMI

1. Impérativement désormais à utiliser est la WebApp FMI dans sa version **V5.0.17** ou supérieure.
2. Vérifiez la version de l'appli installée sur vos tablettes
3. La Webapp FMI à utiliser doit être installée sur les tablettes via les navigateurs Chrome, Edge ou Firefox.
4. Les utilisateurs FOOTCLUBS et FMI doivent avoir procédé à la vérification du bon fonctionnement de leur compte et mot de passe avant le jour J en se connectant à Footclubs
5. Les correspondants Footclubs des clubs doivent obligatoirement vérifier le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs. La case « Gestion feuille de match informatisée » doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve.
6. Il faut vérifier les équipes affectées, au moins une équipe doit être affectée.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES FMI

Pour toutes les rencontres, **les équipes recevantes et visiteuses doivent ABSOLUMENT et UNIQUEMENT réaliser la préparation des équipes via le site internet dédié à cet effet avant la rencontre.** <https://fmi-core-compo.fff.fr>

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles avec les tablettes.

Préparation des rencontres

a) Pour les matchs du samedi : jusqu'au vendredi soir

b) Pour les matchs du dimanche : jusqu'au samedi soir

Seul le club recevant doit récupérer les rencontres et les données sur la tablette.

a) Pour les matchs du samedi : Dès Le samedi matin

b) Pour les matchs du dimanche : Dès Le dimanche matin

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES FMI

Ressources d'aide : Pour les correspondants Footclubs et les personnes en charge des FMI dans les clubs:

Vous pouvez consulter sur le [Guide Klub](#), de la ligue de Bretagne de Football, différents tuto qui vous guideront

Surveiller votre boîte mail ces prochains jours le district va vous proposer des soirées de formation a ces outils

ET SURTOUT PENSEZ à transmettre la FMI dès la fin des rencontres

- Partage de connexion au besoin dans le vestiaire avant de partir et de toutes façons dans un délai Maxi de 04h après le match

VOEU

VOEU - OC CESSON

Voeu validé recevable par le comité directeur du district d'Ille-et-Vilaine du 24/08/2026

Objectif : Protéger les clubs qui forment des éducateurs.

Constat : Il est désormais fréquent qu'un club finance la formation d'un ou de plusieurs éducateurs (DEF, BMF, BEF...) Mais à peine la formation terminée cet éducateur est racolé par des clubs sans scrupules qui viennent détruire tout le travail de structuration et formation d'un club voisin.

Proposition : Mettre en place un système de dédit formation
Un éducateur formé par un club devra s'acquitter d'un dédit formation s'il quitte le club dans un délai minimum de 3 ans après sa formation.

PLAN FÉDÉRAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET INCIVILITÉS

PLAN LUTTE CONTRE VIOLENCES ET INCIVILITÉS

La FFF a mis en place plusieurs dispositifs pour lutter contre les violences et les incivilités. Il appartient désormais à chaque Ligue et District de les déployer selon le calendrier et les compétitions qu'ils souhaitent.

La Ligue de Bretagne a décidé de déployer l'ensemble de ces dispositifs, conformément aux règles de l'IFAB, sur toutes les compétitions de football à 11, à l'exception des compétitions nationales, qui ne sont pas concernées.

- Protocole d'exclusion temporaire
- Protocole du carton blanc officiel pour les équipes
- Protocole de pause d'apaisement
- Dispositif de caméra embarquée

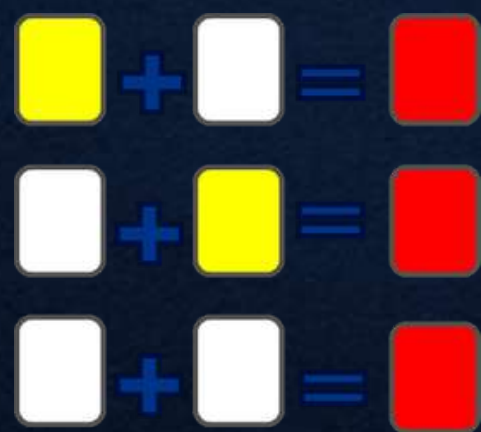
1 – EXCLUSION TEMPORAIRE

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

La contestation est sanctionnée d'un carton blanc (y compris le gardien de but).

Le carton blanc a une valeur d'avertissement (comme un carton jaune : disciplinaire / financier).



Evolution complémentaire : si un joueur est à l'extérieur du terrain à la fin du temps réglementaire car il a reçu un carton blanc en match de coupe régionale/départementale, il peut prendre part à la séance de Tirs au but (épreuve indépendante du match).

2 – CARTON BLANC A DIRIGEANTS BANCS DE TOUCHE

La ligue de Bretagne acté de déployer ce dispositif après expérimentation sur la R1

Cette nouvelle mesure est destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique. Elle responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines.

Pour toute contestation d'un éducateur/dirigeant, un carton blanc doit être attribué avec deux conséquences cumulatives.

Conséquences n°1 : son capitaine est exclu temporairement (10').

Exception : si le capitaine est le GDB, c'est le vice-capitaine (désigné avant le match) qui est exclut 10'.

Conséquence n°2 : le carton blanc a une valeur d'avertissement (comme un carton jaune) pour l'entraîneur et le dirigeant (avec cumul possible pour ce dernier)



Limitation du dispositif à 1 seule reprise : si l'officiel d'équipe poursuit la contestation ou un autre officiel de la même équipe, un carton jaune est attribué au fautif et non un carton blanc. Ainsi le capitaine ne peut pas sortir 10' à deux reprises au cours du même match pour le motif de contestation d'un officiel d'équipe.

3 – PAUSE APAISEMENT OU TEMPS MORTS

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- **prévenir** toute escalade conflictuelle ;
- **restaurer** un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- **rappeler** à tous les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes
- enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire
- refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu
- atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée
- comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu.

3 – PAUSE APAISEMENT OU TEMPS MORTS

Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet.

Il indique clairement la pause par la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par dessus la tête.

L'arbitre demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.

4 – DISPOSITIF CAMÉRA EMBARQUÉE

Ce dispositif sera maintenu sur les rencontres jugées à risques :

- Comportement inapproprié d'une équipe de façon récurrente
- Matches à enjeux particuliers

Principe :

- L'arbitre porte sur lui une camera toujours activée qui permet de filmer les conflits entre arbitres et joueurs.
- Les images sont utilisables par commission de discipline, donc la sanction est adaptée aux faits réels. Nous ne sommes plus sur parole de l'un contre parole de l'autre.
- Ceci est aussi valable dans les deux sens donc également lors de propos désobligeants ou irrespectueux des arbitres vers les joueurs ou dirigeants.

**ÉLECTIONS
DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS DE
DISTRICT AUX ASSEMBLÉES DE LIGUE**

DÉLÉGUÉS DES CLUBS DE DISTRICT AG DE LIGUE (25/10/26 À ST RENAN)

TITULAIRES			
OSSE ST AUBIN	BOUYAULT Stephane	ROMILLE	BLOT Justin
ILLET FORET US	CARGNELUTTI Nicolas	DOMLOUP	LARDEUX Emmanuel
IRODOUER AV	DELAMARCHE Gregory	GUIGNEN	CAISSO Christian
BAGUER MORVAN	POTIN Jean Luc	PONT PEAN	LE GOFF Guilliann
DOMAGNE	LETHIELLEUX Cyrille	CETIK BROCELIANDE	BOUVET Celine
THORIGNE FOUILLARD	EMILY Cedric	US SENS	HUGUET Marcel
PAYS ANAST	FEVRIER Anthony	CHATILLON PRINCE	GAILLARD René
VERN	JOUANOLLE Olivier	DOURDAIN	MAILLARD David
BAIE DU MONT	TROMEUR Alban	SC MAHORAIS	SAINDOU Abdillahi
ERCE LIFFRE	GUILLOUET Pascal	SIXT / AFF	HAMON Jean-Pierre
ST AUBIN LANDES	GUILLEUX Benjamin	ODIA	LEBOSSE Christian
SUPPLEANTS			
PARIGNE LANDEAN	MALLE Sabrina	LA SEICHE FC	THIEBOT Gilles
LA CHAPELLE MONTG.	LEBASTARD Pascal	GOVEN SC	HAYE Michel
Comité	DELAHAYE Cyril	CANTON DU SEL	COLAS Damien
Comite	JAN julie	Comité	TANVET Pierre Yves
Comite	LOUIN HERVIAUX Pierrette	Comité	JEHANNIN Hervé
Comite	LE YONDRE Philippe	Comite	BESNARD Maurice

**UNE EQUIPE
À VOTRE SERVICE**

UNE ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE À VOTRE ECOUTE



Fabienne RIGOU

Responsable administrative
Compétitions
Comptabilité

comptabilite@foot35.fff.fr

26-27



Maud DEBARBAT

Secrétariat général
Arbitres / Formation
Discipline
Litiges

secretariat@foot35.fff.fr



Emilie GIRAUD

Conseillère développement
associatif- Aides aux clubs
Service Civique

NOUVELLE MISSION

egiraud@foot35.fff.fr / 02.99.68.91.27



Gireg BEAUVERGER

Compétitions
Foot diversifié

competitions@foot35.fff.fr

UNE ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE À VOTRE ECOUTE



Alixé BRAUD

Chargée de
communication
événementiel
Devlp pratique anim

abraud@foot35.fff.fr

26-27

Kévin LE YONDRE

Chargé de
communication

kleyondre@foot35.fff.fr



Zoé COSTARD

Assistante
Administrative

zcostard@foot35.fff.fr

Lanaelle FORET

Alternante en
communication -
événementiel

lforet@foot35.fff.fr



UNE ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE À VOTRE ECOUTE



Tanguy CHALM

Plan de Performance
Fédéral
Foot en milieu scolaire
Labels Jeunes

tchalm@foot35.fff.fr

Yohan MARDELE

Formations des Educateurs
Foot à 11 des Jeunes

ymardele@foot35.fff.fr



ETD 26-27



**Pierre-Antoine
ROLLAND**

Foot A Effectif Réduit
(U6 à U13)
Foot à l'école

parolland@foot35.fff.fr



**Elouan
KERDUDO**

Conseiller
Territorial
en Arbitrage

ekerdudo@foot35.fff.fr



Niels NOUI

Foot Féminin
PEF - Foot Loisir
Foot Diversifié
Label Féminin

nnoui@foot35.fff.fr

**INTERVENTION
ETD
DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

SERVICE CIVIQUE

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

DURÉE DE 8 MOIS

24 HEURES / HEBDO

DÉMARRAGE ÉCHELONNÉ AU 01/09

3 MISSIONS PROPOSÉES



FOOT
LOISIR



REUNIONS - VISIO D'INFORMATIONS

INSCRIPTION EN LIGNE

(Questionnaire - Google doc)

Toutes Thématiques

**INSCRIPTION POSSIBLE
JUSQU'À
J-1**

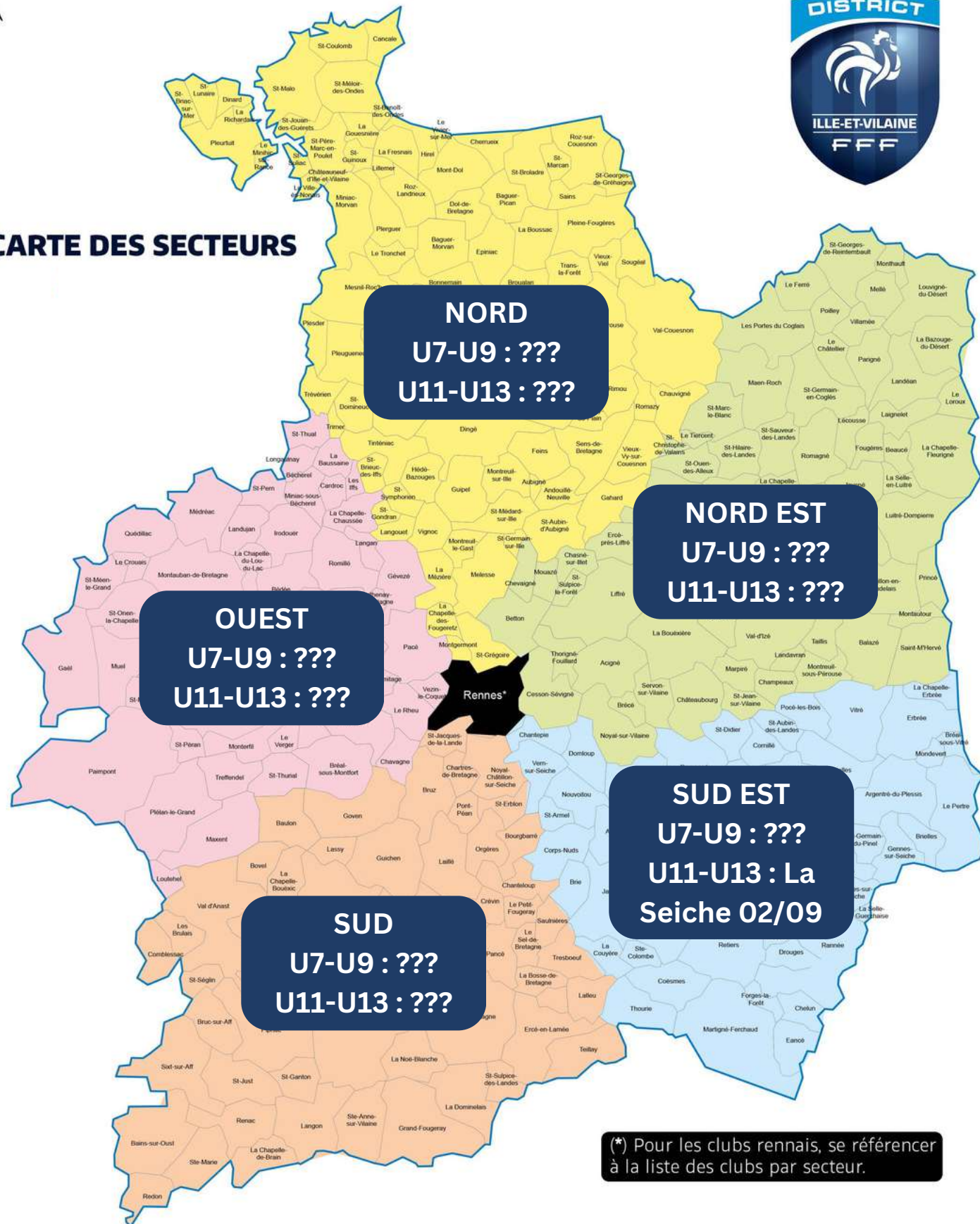
POUR VISIO

Convocation ou Confirmation par email avec
lien LE MATIN de la réunion

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES



CARTE DES SECTEURS



LISTE DES CLUBS PAR SECTEUR

SECTEUR NORD		
JEANNE D'ARC ST SERVAN U.S. ST MALO CADETS DE BRETAGNE RENNES A.S. JACQUES CARTIER ST MALO F.C. DINARDAIS ENT. SAMSONNAISE DOLOISE LA CANCALAISE CANCALE C.S. DINGE LA MELORIEENNE ST MELOIR D'ONDES J. COMBOURGEOISE COMBOURG U. S. GREGORIEENNE FOOTBALL 35 AM.S. MINIAAC MORVAN F.C. AUBINOIS PLEURTUIT COTE D'EMERAUDE F.	U.S. BAGUER MORVAN A. ST PIERRAISE EPINIAAC U.S. CASTEL MALOUINE CHATEAU MAL U.S. ST JOUAN DES GUERETS AV.S. ST COULOMB A.S. MONTREUIL LE GAST ET.S. QUEBRIAC U.S. GUINOLEENNE J.S. PICANAISE CERC. JULES FERRY A.S. TREMBLAY CHAUVIGNE F. C. LA MEZIERE MELESSE AV.S. VIGNOC HEDE GUIPEL F.C. DES BORDS DE RANCE ST PERE	F. C. TINTENIAC ST DOMINEUC U.S. MONTREUIL FEINS ST MEDARD ENT. SENS VIEUX-VY GAHARD U. S. SENS DE BRETAGNE FC MARCILLE/BAZOUGES/ST REMY/NOYAL COMBOURG SPORTING CLUB FC HAUTE BRETAGNE ROMANTIQUE F.C. BAIE DU MONT ST MICHEL U. S. LA BAIE LA FRESNAIS F.C. PLERGUER/ROZ LANDRIEUX F.C. LA CHAPELLE MONTGERMONT
SECTEUR NORD-EST		
UNION SPORTIVE FOUGERES FOOTBALL U.S. LIFFRE ESPE. LA BOUEXIERE STADE SAINT AUBINAIS O.C. CESSONNAIS F. C.S. SERVONNAIS U.S. ACIGNE AV.S. PARCE U.S. GOSNE AM.S. LIVRE MECE C.S. BETTON JEANNE D'ARC DE BALAZE U.S. VAL D'IZE AV. MARPIRE CHAMPEAUX	A.S. ERCE PRES LIFFRE O. MONTREUIL LANDAVRAN ENT.S. THORIGNE FOUILLARD U.S. ST JEAN S/VILAINE U.S. DOURDAIN ENT. PARIGNE LANDEAN ENT.S. ST GERMAIN MONTTOURS COGLA U.S. BILLE JAVENE A. S. ESPERANCE LECOUSSE CERC PAUL BERT GAYEULLES NOYAL BRECE F.C. MAEN ROCH FOOTBALL CLUB U.S. ST MARC LE BLANC ST OZEN DES ALLEUX	U. S. ILLET FORET ST SULPICE LA FORET BEUVRON FC ST GEORGES REINTEBAULT A. CHATILLON EN VENDELAIS - PRINCE CHASNE FOOTBALL ASSOCIATION FOOTBALL CLUB LOUVIGNE LA BAZOUGE STADE CASTELBOURGEOIS FC AS MEZIERAISE RIVES SPORTIVES DU COUESNON ASC ROMAGNE LES LANDES FOUGERES F. C. BOCAGE FOOTBALL CLUB
SECTEUR SUD-EST		
A.S. CHEMINOTS RENNAIS AM.S. VITRE U.S. CHATEAUGIRON U.S. JANZE AS DE RETIERS-COESMES U.S. BAIS J. D'ARGENTRE DU PLESSIS U.S. CORPS NUDS A.S. CHANTEPIE U.S. ST ARMEL ET.S. BRIE ET.S. ST AUBIN DES LANDES BLOSNE CERCLE PAUL BERT RENNES ST. LOUVIGNEEN	VITREENNE F.C. A.A.M.S. ETRELLAISE DOMLOUP SP. AV. DOMALAIN ESPE. DE CORNILLE R.C. RANNEE-LA GUERCHE-DROUGES U.S. DOMAGNE ST DIDIER OSSE SAINT AUBIN ESPERANCE DE RENNES F. C. A. C. DE RENNES HAUTE VILAINE F. C. L'HERMINE ERBREE BREAL MONDEVERT LES BLEUETS LE PERTRE BRIELLES LA SEICHE FOOTBALL CLUB	U.S. VERN S/SEICHE TORCE VERGEAL FOOTBALL CLUB CADETS CHELUN MARTIGNE J.S. NOUVOITOU AS ST GERMAIN DU PINEL
SECTEUR SUD		
LA TOUR D'Auvergne RENNES AM.C. REDON ESPE. CHARTRES DE BRETAGNE CADETS DE BAINS S/OUST U.S. BAIN FOOTBALL U.S. GUIGNEN U.S. PONT PEAN U.S. BOURGBARRE F.C. GUICHEN JEANNE D'ARC PIPRIAC U.S. LAILLE L'HERMINE LA NOE BLANCHE JEANNE D'ARC PLECHATEL	U.S. ORGERES A.S. COMMUNALE ST ERBLON ESPE. SIXT S/AFF U.S. CHANTELOUP U.S. NOYAL CHATILLON HERMINE DE RENAC AM.S. ST MALO DE PHILY AS ST JACQUES FOOT S.C. GOVEN AV. LIEURON F.C. BRUZ U. S. SAINTE MARIE F.C. GUIPRY MESSAC REVEIL DE LOHEAC	F.C. ATLANTIQUE VILAINE LE TRIANGLE F.C. F.C. PAYS D'ANAST MAURE DE BRETAGNE U.S. DU TERTRE GRIS U. F. C. DE L'ARON LA DOMINELAIS FC GRAND-FOUGERAY SAINTE-ANNE FC LANGON ST JUST F. C. BAULON LASSY OLYMPIQUE CLUB BREITILLIEN ST ERBLON U. S. BEL AIR BOURG DES COMPTES FOOTBALL CLUB CANTON DU SEL
SECTEUR OUEST		
ST. RENNAIS F.C. A.S. ROMILLE O.C. MONTAUBAN DE BRETAGNE U.S. ST GILLES AV. IRODOUER S.C. LE RHEU FOOTBALL U.S. GEVEZE U.S. MEDREAC F.C. PLELAN MAXENT STE EDUC.PHYS. QUEDILLAC JA BREAL FOOT C.O. PACE AV.S. VEZIN LE COQUET CLEUNAY C.P.B. RENNES	U.S.C. CHAVAGNE VILLEJEAN C.P.B. RENNES CERC. PAUL BERT BREQUIGNY RENNES AM.S. PARTHENAY DE BRETAGNE U.S. GAEL MUEL CERCLE PAUL BERT NORD OUEST FOOT FOOTBALL CLUB BRETEL TALENSAC ENT. LANGAN LA CHAPELLE CHAUSSEE U. S. ST MEEN ST ONEN U. S. L. C. LA CHAPELLE DU LOU LA BAUSSAINE ST THUAL F. C. FC HERMITAGE CHAPELLE CINTRE FOOTBALL CLUB DE MORDELLES ASS. MELTING POTES 35 RENNES	MONTFORT IFFENDIC FOOTBALL U. S. BEDEE PLEUMELEUC ESKOUADENN BROCELIANDE UNION FOOTBALL CARADEUC

(*) Pour les clubs rennais, se référer à la liste des clubs par secteur.

FAER



REFERENTS DE SECTEURS

U7 - U9

NORD	DUGUEPEROUX SYLVIE
NORD	COLAS FREDERIC
NORD EST	D'HORPOCK GUILLAUME
NORD EST	CHEUL DIMITRI
SUD EST	LEMESLE STEPHANE
SUD EST	HAMAYON JEAN MICHEL
SUD	LORGEUX KARINE
SUD	GAMUNDI THOMAS ?
SUD	LEGEARD AUDREY
SUD	DELAUNAY ERIC ?
OUEST	UDIN THEO
OUEST	LETRANCHANT JORDAN

U11 - U13

NORD	NEDELEC PASCAL
NORD	LEROUX JEAN YVES
NORD EST	LESAGE OLLIVIER
NORD EST	FOLLIOT VINCENT
NORD EST	MATTERA ERIC
SUD EST	AUBERT JEREMY
SUD EST	??
SUD	ADAM GWENDAL
SUD	SIMON ANNICK
SUD	DELAUNAY ERIC ?
OUEST	TOUTAIN ALEXANDRE
OUEST	COLLET TONY
OUEST	JAN JULIE
OUEST	MANDARON STEPHANE
OUEST	LERAY JEAN PIERRE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

LES RENTRÉES DU FOOT

U9

LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE

U7

LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE

U6F / U11F

LE SAMEDI 26 SEPTEMBRE

RENTREE FUTSAL U9

LE SAMEDI 3 OCTOBRE

JD U9

LE SAMEDI 5 JUIN

JND

LE DIMANCHE 30 MAI

FAER



Inscriptions : VIA Resp Secteur ET/OU
SUR FOOTCLUB VIA LE LOGICIEL FAL
(Foot Animation Loisirs)

** sous réserve de changement*

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

Le logiciel Foot Animation Loisir facilite :

- La diffusion d'information pour les plateaux et rassemblements (G/F/Foot diversifié)
- La transmission des fiches plateaux/rassemblement permettant un suivi amélioré
- Le recensement des éducateurs

Mise en place obligatoire du FAL cette saison

FAER



DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

U11 - U13

U13 Critérium

48 ÉQUIPES À S'ENGAGER SUR LES BRASSAGES (CRITÈRES)

U13 Secteur

Pas de changement N-1

U11 Secteur

Intersecteurs à l'issue des 4 journées

Nouveauté Hors jeu
à la médiane U11

FAER



FOOT À 11 JEUNES

393 équipes

Début du BRASSAGE U14 le 12/09
Début des CHAMPIONNATS U15 à U18 le 12/09

BRASSAGE U14 en 2 temps : groupes de 6

Adaptation des pyramides / brassages au nombre d'équipes

Nécessite des critères pour départager

FOOT À 11 JEUNES



	U14	U15	U16	U17	U18
Total	101	104	77	63	48
D1	12	10	10	9	7
D2	18	20	20	18	41
D3	30	29	47	36	/
D4	41	45	/	/	/

PRATIQUE FÉMININE

LES OFFRES DE PRATIQUE

	U8F	U11F	U13F	U15F	U18F	SENIORS F
EFFECTIF	FOOT À 3 OU 4	FOOT À 5 OU 8		FOOT À 7 OU 11	FOOT À 7 OU 11	FOOT À 7 OU 11
CATEGORIE	U6F-U7F-U8F	U9F-U10F-U11F	U12F-U13F U11F : 3 maximum	U14F-U15F U13F : 3 maximum <i>Déclassement possible de 2 U16F en U15F à 8 et U15F à 11 D2 SI PAS D'EQUIPE U18F</i>	U16F-U17F-U18F U15F : 3 maximum	U18F et + U16F : 3 maximum avec dossier de surclassement U17F : 3 maximum avec dossier de surclassement
FORMAT	Plateau	Rassemblement ou brassage + championnat & coupe		Brassage + championnat & coupe		Championnat & coupe

FOOT FÉMININ



**Rentrée du Foot :
Samedi 26
septembre à
Mordelles**

FOOT DIVERSIFIÉ

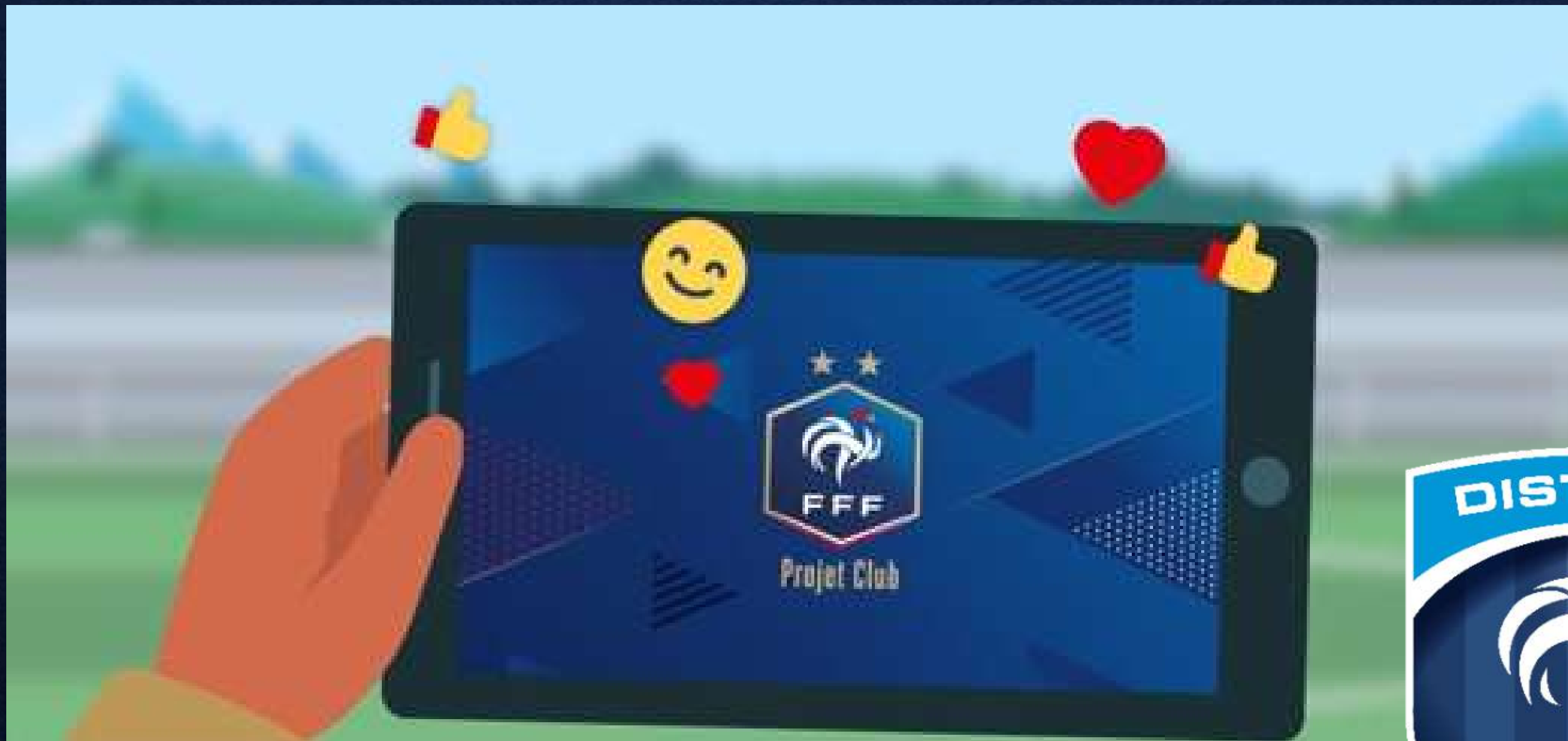
- Challenge futsal U13 / U15 / U17 & championnat + coupe senior D35
- Rassemblement & criterium foot en marchant
- Challenge foot à 5
- Championnat + 35 ans soccer
- Un accompagnement sur vos projets

POUR TOUS



AIDE À LA STRUCTURATION DES CLUBS

NOUVEAU : PROJET CLUB



AIDE A LA STRUCTURATION CLUB

PLUS DE « LABELS » FFF



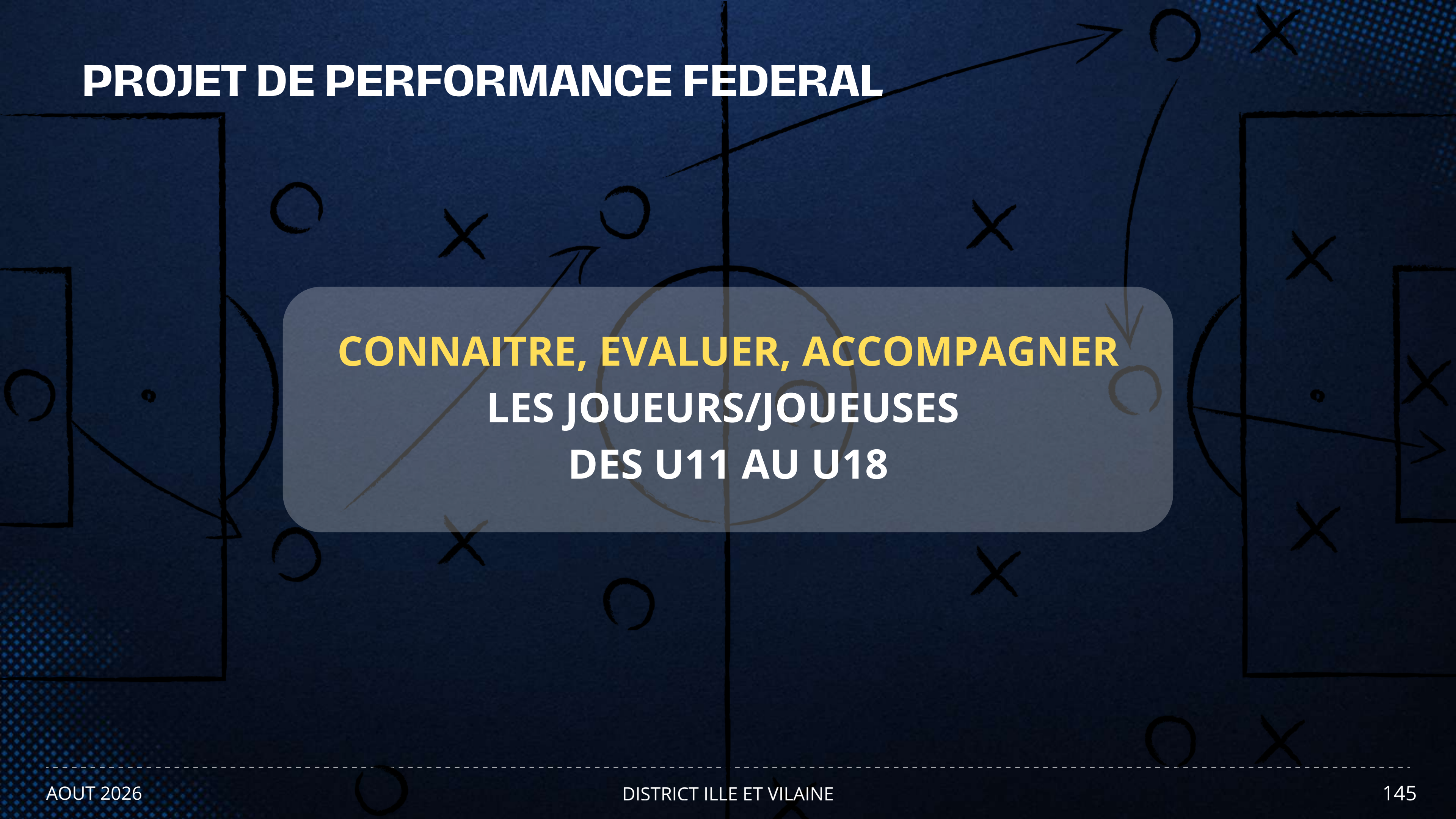
+ 1 an de label pour tous les clubs en cours

NOTION DE PROJET



PROJET PERFORMANCE FEDERAL

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL



CONNAITRE, EVALUER, ACCOMPAGNER
LES JOUEURS/JOUEUSES
DES U11 AU U18

DES RASSEMBLEMENTS PONCTUELS VERS LES RASSEMBLEMENTS/SELECTION R°

U11 À U16 G

U11 À U15 F

U14 À U17 G FUTSAL / U15 & U18F



DES CONCOURS D'ENTREE VERS LES STRUCTURES D'ACCES AU HAUT NIVEAU

**POLE ESPOIRS FEMININ À PLOUFRAGAN
(COLLÈGE, 2014)**

**POLE ESPOIRS MASCULIN À PLOUFRAGAN
(COLLÈGE, 2014)**

PEFA PONTIVY (LYCÉE, 2012, 2011 VOIR 2010, G ET F)



FORMATION DES EDUCATEURS

FORMATION DES EDUCATEURS

STRUCTURER L'ENCADREMENT AUJOURD'HUI
POUR DEVELOPPER ET **PERENISER** LE CLUB DE
DEMAIN



LE SCHÉMA NATIONAL DE FORMATION

LE SCHÉMA NATIONAL DES FORMATIONS

Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

PARCOURS BÉNÉVOLE 🙋

ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

Éthique et Intégrité	Foot en marchant
Pratique féminine	FOOTS
Handi-Foot	Footet
Foot Adapté	Fit-Foot
Arbitrage	Accompagnateur d'équipe
Golf-Foot	Futsal

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors	Beach Soccer
U14-U19	Gardien de But
U10-U13	Préparateur Physique
U6-U9	Futsal
Projet club	

DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)

Responsable École de Football

Coach Jeunes

Coach Seniors

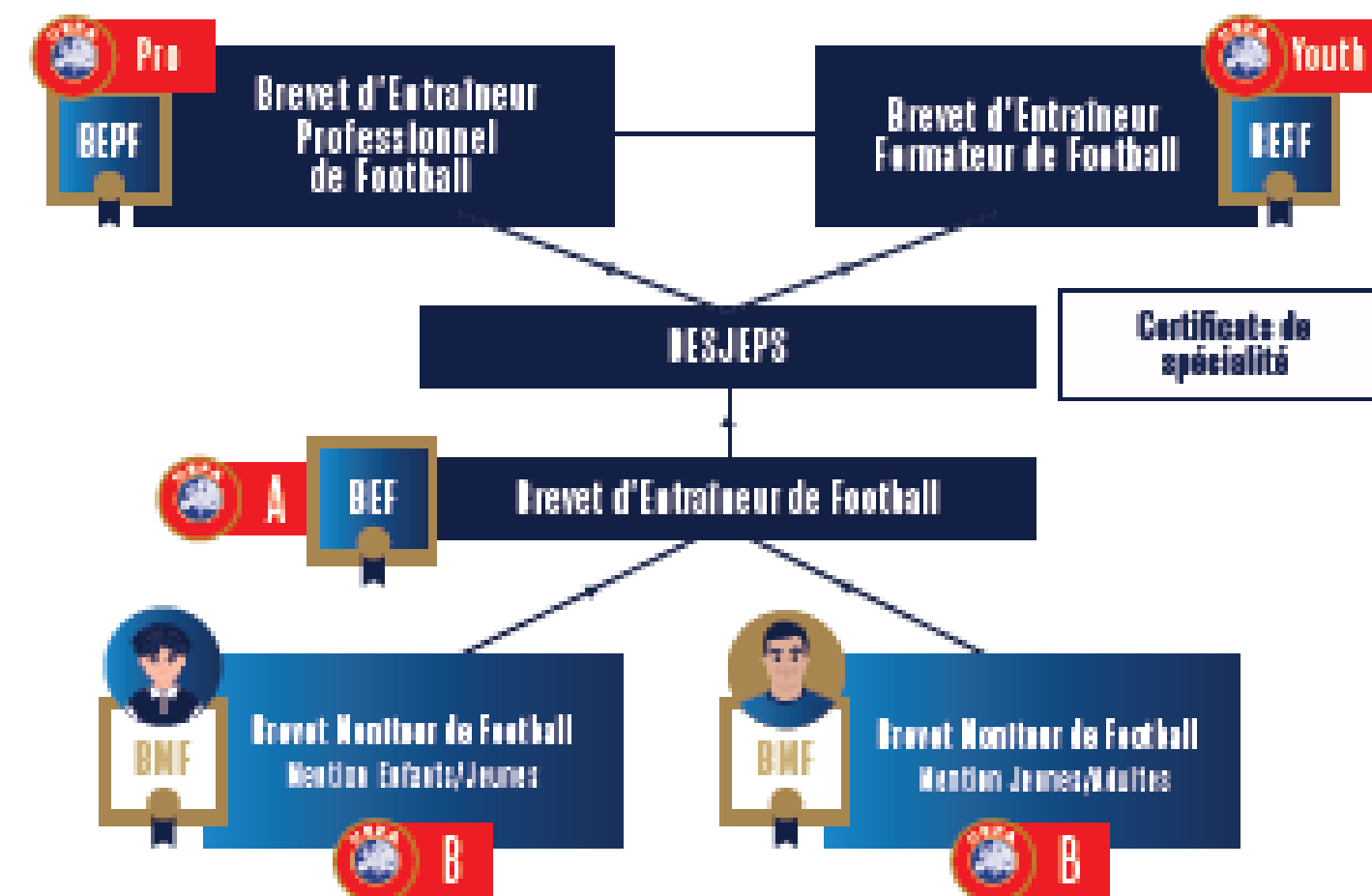


DE 8 À 161 H

de formations indépendantes et complémentaires

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

PARCOURS PROFESSIONNEL 🎓



Commencez par le BNF avec

442 HEURES DE FORMATION

- ✓ En formation continue
- ✓ En apprentissage
- ✓ Par Validation des Acquis de l'Expérience

LES CFI

16h Présentiel + FOAD + 8h MSP

Bloc 1
Présentiel
6h

FOAD
Asynchrone
2h00

Pratique
en club
8h

Bloc 2
Présentiel
6h

FOAD
Asynchrone
2h00

FOAD
Certification
(Facultatif)
30'

- **CF INITIATEUR(TRICE) U6/U9 UNIQUEMENT sur des VENDREDIS et SAMEDIS**
- **CF INITIATEUR(TRICE) U11/U13 – U14/U19 UNIQUEMENT sur les vacances scolaires**
- **CF INITIATEUR(TRICE) SENIOR UNIQUEMENT au District 35 (48 places)**

LA CARTOGRAPHIE DES CFI

CARTE DES SECTEURS

2026-2027



INSCRIPTIONS



- CFI U6-U9 100% FEM
- CFI U6-U9
- CFI U10-U13
- CFI U10-U13 100% FEM
- CFI U14-U19
- CFI Sénior
- CFI FUTSAL – M1 et M2
- CFI GB – M1
- CFI Projet Club

UN RÊVE...

une équipe = un éducateur

(*) Pour les clubs rennais, se référer à la liste des clubs par secteur.

LES CLUBS DES CFI

NORD	CFI U6-U9 100% éducatrices	PLEURUIT CEF
NORD	CFI U6-U9	MONTREUIL LE GAST AS
NORD	CFI U14-U19	MINIAC MORVAN AS
NORD	CFI U10-U13 100% éducatrices	TINTENIAC ST DO. FC
NORD	CFI U10-U13	ST MALO US

D35	CFI GB - Module 1	DISTRICT 35
-----	-------------------	-------------

OUEST	CFI U6-U9 100% éducatrices	ROMILLE AS
OUEST	CFI U6-U9	CETIK BROCELIANDE
OUEST	CFI U14-U19	MONTAUBAN OC
OUEST	CFI U10-U13 100% éducatrices	PACE CO
OUEST	CFI U10-U13	ST MEEN ST ONEN

D35	CFI Projet Club	DISTRICT 35
-----	-----------------	-------------

SUD	CFI U6-U9 100% éducatrices	CHARTRES DE BRETAGNE
SUD	CFI U6-U9	GUIPRY MESSAC FC
SUD	CFI U14-U19	PAYS D'ANAST FC
SUD	CFI U10-U13 100% éducatrices	REDON FCAV
SUD	CFI U10-U13	BEL AIR US

NORD EST	CFI U6-U9 100% éducatrices	LIFFRE US
NORD EST	CFI U6-U9	ACIGNE US
NORD EST	CFI U14-U19	LA BOUEXIERE ESP.
NORD EST	CFI U10-U13 100% éducatrices	CPB GAYEULLES
NORD EST	CFI U10-U13	FOUGERES FC
NORD EST	CFI Futsal U13-U15 (Module 1)	ST GERMAIN MONTOURS ENT.

D35	CFI SENIOR	DISTRICT 35
-----	------------	-------------

SUD EST	CFI U6-U9 100% éducatrices	CHATEAUGIRON US
SUD EST	CFI U6-U9	L'HERMINE EBM
SUD EST	CFI U14-U19	LA VITRENNE FC
SUD EST	CFI U10-U13 100% éducatrices	GF VITRE
SUD EST	CFI U10-U13	JANZE US
SUD EST	CFI Futsal U18-Séniors (Module 2)	CADETS CHELUN MARTIGNE

DIPLOMES FÉDÉRAUX : OUVERTURE CANDIDATURES 26/27

La saison prochaine, chaque District breton proposera l'ensemble formations DF.

Consultez les informations relatives à ces diplômes :

- Synthèse de présentation des Diplômes Fédéraux
- Calendriers prévisionnels des formations DF
- Fiches pédagogiques des formations DF
- Règlement des DF
- Statut des Educateurs :
 - DF Coach Seniors : R3 et R2 Féminines
 - DF Coach Jeunes : U18R2, U18R1F et R2F, U17R1 et R2, U16 R2, U15 R1 et R2, U15R1F et R2F, U14R1 et R2.

Financement :

Eligibles au FAFA Formation, il est possible d'obtenir des financements à hauteur de 100 % des frais pédagogiques du DF REF et de 75 % des DF Coach Seniors et Coach Jeunes.



**OBJECTIF D'UNE SESSION
PAR DF AU DISTRICT 35**

**AIDE FAFA +++
GRATUITE DU REF**

**FIN DES INSCRIPTIONS
LE 1ER OCTOBRE
(24 PLACES / DF)**



TOUT TERRAIN: LE CATALOGUE DE FORMATION



Vivre ensemble dans son club

Découvrir l'environnement du football

Protéger nos licenciées et licenciés

Promouvoir la diversité et lutter contre toutes les discriminations

Parents à vous de jouer !

Faciliter les rencontres le délégué de terrain du club

Comprendre les enjeux environnementaux de la pratique football amateur

Réagir face à un conflit

Réagir face à un conflit

Développer la responsabilité sociétale de son club

Devenir délégué de terrain de club

Accompagner une équipe de football U6 à U11

Accompagner une équipe de football U12 à Séniors



Gérer son club

Découvrir et maîtriser le cadre associatif du football

Gérer les licences dématérialisées

Appréhender les responsabilités de son association et de son dirigeant

S'approprier les clés de la gestion financière

CFI Projet Club



Développer son club

Découvrir les nouvelles pratiques

Recruter et accompagner un apprenti

Gérer l'emploi de son club
Les Fondamentaux

Optimiser les ressources financières privées de son club

Communiquer à l'aide des réseaux sociaux

Gérer l'emploi de son club
La boîte à outils

Réussir sa prise de parole en public

La méthodologie de projet

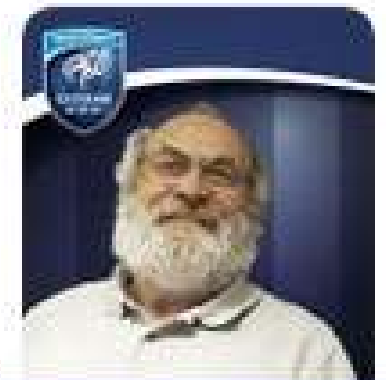
« LES FORMATS »

Elearning (autoformation en ligne) : 15 à 30'

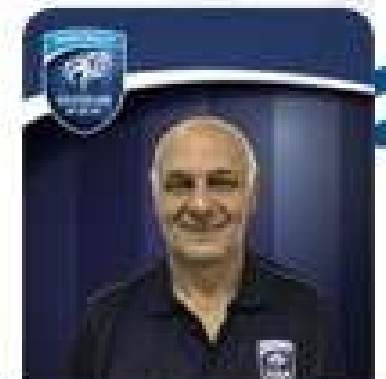
Classe virtuelle (visioconférence) : 2 h

Classe présentiel (atelier) : 3 à 4 h

**TOUT
TERRAIN**
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB



Michel HAYE



**Pascal
LEBASTARD**

POUR VOUS INSCRIRE : SCANNER LE QR



**L'ÉQUIPE TECHNIQUE VOUS SOUHAITE
UNE EXCELLENTE SAISON !!!!**

CLOTURE AG

Président du District